

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

# BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS

INSERM

INRIA

IRD

IRSTEA

INED

Avril 2018

N° 497

29ème Congrès du SNTRS-CGT du 20 au 23 mars 2018 à Dives sur Mer



P2 ► Édito :

P3 ► Il y a 70 ans, la re-création de la CGT au CNRS par Jean Omnes

P5 ► Une expérience de vie salariée au CNRS... Vive la CGT... par André Allegret

P6 ► 1969-1971 : la lutte des contractuels contre la précarité par Philippe Bouyries

P8 ► Un conseil de laboratoire sous haute tension dans les années 70 par Jacques Audin

P10 ► La belle lutte des «mi-temps» pour leur titularisation par Danielle Muller et Jocelyne Leger

P14 ► La validation pour la retraite des services effectués à mi-temps ou les ruses de l'histoire par Danielle Muller et Jocelyne Leger

P15 ► La création de l'USCA-CGT en 1986 pourquoi et comment les chercheurs des EPST sont arrivés à la CGT par Michel Pierre et Mîche Gruselle

P20 ► La période USCA par Jacques Audin

P25 ► L'art de l'apprentissage militant au SNTRS-CGT...

P26 ► Du CDST à l'Inist : retour sur les années 80 par Jocelyne Leger et Merwane Abdelkader

P28 ► De l'adhésion au militantisme, une histoire de volonté et de solidarité par Michel Lion

P30 ► Affaire du négociant Thion au CNRS (juillet 2000) par Jean Kister

P32 ► Mouvements, coordinations et syndicalisme de lutte : le cas SLR par Daniel Steinmetz

P34 ► Du militantisme ouvrier au militantisme scientifique par Guy Salignère

P35 ► Plus de 800 cerveaux à Montpellier pour le pôle emploi 19 juillet 2012 par Nathalie Bonneaud

P36 ► 50 ans de luttes à l'Inria avec le SNTRS-CGT par Christine Leininger

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF  
Téléphone 01 49 58 35 85  
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr  
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398\_CP 0919505392

Directrice de la publication :  
Josiane TACK

Imprimé par nos soins  
Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK  
Secrétaire générale

# ÉDITO

## Le SNTRS-CGT a 70 ans

Chère camarade, cher camarade,

Notre 29ème congrès correspond au 70ème anniversaire du SNTRS-CGT. Ce numéro vient honorer la mémoire des camarades tout au long des 70 ans d'existence de notre syndicat. Les textes proposés sont sous la responsabilité de leur auteur, chacun ayant pu s'exprimer le plus librement possible sur les sujets de son choix.

Il témoigne de la vitalité du SNTRS-CGT et de ses militants à travers leurs actions sur le terrain, les luttes victorieuses ou plus incertaines dans leur issue. Il est le témoin de l'évolution de la recherche publique en France sur plus d'un demi-siècle. Il expose également des difficultés au sein du syndicat avec, en toile de fond, l'influence d'orientations politiques sur la structuration des syndicats de la CGT.

Les débats sur une structuration nationale ou régionale, les champs de syndicalisation et la place « des cadres » au sein de la CGT restent présents.

Notre syndicat s'est toujours relevé de ses difficultés, en témoignent les nombreux textes proposés dans ce numéro, qui expriment la vitalité des luttes menées par nos camarades les plus anciens ou dans un passé plus récent. La lutte contre la précarité et la revendication d'une recherche publique dotée de moyens décents constituée de personnels sous statut de fonctionnaire ont été et restent au centre de nos actions.

Continuons tous ensemble à entretenir la richesse du SNTRS-CGT : ses militants !

Bonne lecture à tous !



## Il y a 70 ans, la re-création de la CGT au CNRS



**A**u moment où nous fêtons les 70 ans de la création de notre syndicat, il apparaît utile de rappeler les conditions de celle-ci et le contexte de l'époque.

Avant la création de notre syndicat, la CGT existait dans notre secteur. Une photo retrouvée par les camarades de Bellevue atteste de l'existence de la CGT en 1936 à l'Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions, l'un des organismes de Recherche Publique qui ont précédé le CNRS.

Puis ce fut la guerre et l'interdiction de tous les syndicats et la chasse aux militants syndicaux et particulièrement ceux de la CGT.

Après la guerre la CGT reprend son activité, au CNRS aussi dès 1944.

La fin des années 1940 est marquée par de nombreuses luttes dans la fonction publique (salaires, droits statutaires, notamment) et dans de nombreux autres secteurs. A ces occasions, des divergences s'expriment sur les actions à mener. La minorité de la CGT (tendance FO) multiplie les manœuvres pour les empêcher de se développer. La direction du SNRS-TA-CGT<sup>1</sup> tente d'empêcher les initiatives des sections du syndicat qui veulent développer les luttes au CNRS.

1 Jusque là, les Personnels Techniques et Administratifs adhérents à la CGT, au CNRS, sont organisés dans le SNRSTA-CGT. En sont adhérents les fonctionnaires, les techniciens, les collaborateurs techniques et les auxiliaires du CNRS.

**Le 7 janvier 1948**, l'opération de scission des animateurs des groupes Force Ouvrière, dans la CGT, est relayée par la direction du SNRS-TA-CGT. Sans avoir organisé la moindre discussion parmi les adhérents, le Bureau du syndicat affiche sa volonté de faire sortir le SNRS-TA de la CGT. Le Conseil Syndical donne le mandat suivant au Bureau National : *"entreprendre immédiatement une étude objective et précise sur les possibilités qui s'offrent à notre organisation en face du problème de la scission, organiser sur le plan national une consultation qui permettra à chaque syndiqué de faire connaître sa position précise, prendre dès maintenant les contacts nécessaires avec la Fédération de l'Éducation Nationale<sup>2</sup> afin qu'une consultation analogue permette d'envisager une solution d'ensemble du problème de l'affiliation"*.

Malgré cela, le bureau du syndicat, où continuent de siéger des membres qui ont démissionné de la CGT depuis plusieurs mois<sup>3</sup>, précipite les événements. Sans fournir aux syndiqués les moyens d'appréciation des thèses en présence, ni le temps d'en débattre sur le fond, les dirigeants du SNRS-TA-CGT organisent un référendum, sous leur seul contrôle, sur la seule question posée : *"voulez-vous continuer d'adhérer à la CGT ? OUI-NON"*.

Cela a, bien sûr, fait réagir les militants dans de nombreuses sections. Ainsi, la section du Laboratoire de Microanalyse à l'École de Physique Chimie de Paris qui, lors de la grève de novembre et décembre 1947, avait protesté contre l'attitude des dirigeants du syndicat<sup>4</sup>, s'élève unanimement contre cette procédure et déclare : *"Certains éléments envisagent de sang-froid de nous faire quitter la CGT, sans l'ombre d'un prétexte valable, sacrifiant délibérément les intérêts les plus évidents de nos adhérents. L'offensive scissionniste est déclenchée avec un ensemble trop parfait pour que nous ne soupçon-*

2 Alors à la CGT

3 Ce fait, caché au Conseil Syndical, sera connu plus tard

4 Ils refusaient d'appeler à la grève

*nions pas, dans l'ombre, l'existence de forces étrangères au syndicalisme qui tirent les ficelles. Nous refusons quant à nous de nous prêter à ce jeu d'inspiration politique. Nous voulons rester à la CGT parce qu'elle assure le respect intégral des convictions et croyances de chacun et qu'elle est seule susceptible de garantir efficacement la défense des intérêts matériels et moraux de tous. Notre réponse à ce référendum imposé, précipité, inutile et même néfaste, ne saurait que s'inspirer des considérations qui précèdent"*. **Le 2 février**, le secrétaire général du SNRSTA fait connaître aux syndiqués, par circulaire, que *"par 207 voix contre 164 (371 exprimés sur 500 adhérents), la décision de ne plus adhérer à la CGT a été acquise"* et qu'ainsi, sans autre procédure, notamment sans congrès, *"est modifiée l'orientation du syndicat"* (avec passage à FO).

**Le 13 février**, des militants de plusieurs sections du SNRSTA organisent l'**Assemblée Générale constitutive du Syndicat National CGT des personnels techniques du CNRS (SNPT-CGT)**<sup>5</sup>. Le camarade KORACH, de la section de Microanalyse, indique : *"Nous refusons, quant à nous, de nous rendre complice de (la) scission, véritable crime contre la cause syndicale"*. Des statuts sont adoptés. Ils prévoient notamment : *"l'élection du Conseil Syndical par l'Assemblée Générale, la discussion obligatoire des rapports du bureau par les sections syndicales, avant la tenue des Assemblées Générales, la création d'un Conseil Syndical élargi avec représentation des sections proportionnellement à leurs effectifs, l'édition d'un Bulletin Syndical permettant de tenir les adhérents informés de l'activité du syndicat et de donner tous les renseignements utiles"*<sup>6</sup>.

### L'assemblée générale élit un bu-

5 SNPT-CGT est le premier nom porté par notre syndicat. Rapidement il sera appelé SNPTA-CGT, pour y accueillir les personnels administratifs (date de changement introuvable).

6 Ces informations sont tirées de l'intervention d'André CHANCONIE (secrétaire général du syndicat de 1956 à 1972) lors du 30ème anniversaire du syndicat.

**reau** : H. RASCH secrétaire général, Marianne KOPP et PORÉE secrétaires adjoints, Eugène ALEXANDRE trésorier, Jacques ALLARD trésorier adjoint, Raymond DURGETTO, KEMPENICH, Simone ROCHE (GRANDCHAMP).

Très vite, de province, des adhérents voulant rester à la CGT se manifestent pour être des points de ralliement du syndicat. Une publication du syndicat de mai 1948 signalait les camarades : J. PISSAVIN (Observatoire de Haute Provence), H. LOMONT (Marseille), Henri FLAVIER (Bordeaux), A. HUTTEAU (Loiret), R. GUERIAU (Lyon). Ils ont été nombreux à se mobiliser.

**Du 25 au 27 mars**, au congrès de la FEN-CGT la thèse du maintien à la CGT est repoussée par 3435 mandats (62%) contre 2089 (38%). Nombreux sont ceux qui ont opté pour l'autonomie dans l'espoir de préserver ainsi l'unité. C'est donc la naissance de la *FEN Autonome*. L'adhésion à Force Ouvrière est repoussée par 4256 mandats (80%) contre 1065. Le principe de l'autonomie est adopté par 3799 mandats (69,5%) contre 1666.

Le syndicat des enseignants du technique décide de rester à la CGT.

Les enseignants du supérieur et les chercheurs choisissent le passage à la FEN autonome<sup>7</sup>. Dans un premier temps ils sont organisés ensemble dans le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche<sup>8</sup>.

**Pour donner une idée de la difficulté de la lutte à cette époque** : du 4 octobre au 29 novembre, une grève générale a lieu dans les houillères. 320 000 mineurs y participent. Le 2 novembre, l'armée dégage les puits en grève. La répression par l'armée, commandée par le Ministre de l'Intérieur (Jules MOCH), est féroce contre les mineurs : 4 morts, 2000 emprisonnements, 6000 révocations. Et, le 15 novembre, le gouvernement va jusqu'à décider l'annulation des allocations familiales pour les mineurs qui poursuivent la grève (c'est ça la haine de classe !).

C'est au cours de cette année 1948 qu'une première "grève des blouses blanches" est organisée par les syndicats ITA du CNRS. Un rassemblement

<sup>7</sup> Pendant quelques temps un système de double appartenance fonctionne (adhésion des enseignants à la FEN autonome et à la FEN-CGT). Il cessera au cours de l'année 1954

<sup>8</sup> En 1956, les chercheurs de ce syndicat le quitteront pour créer le SNCS-FEN

est organisé au Jardin des Plantes<sup>9</sup>. C'est un succès : les salaires des collaborateurs techniques sont augmentés de 25%. Mais cela reste insuffisant : au cours des années qui suivent, sur proposition de notre syndicat, toutes les organisations d'ITA revendiquaient 50% d'augmentation ! C'est dire si les salaires étaient dramatiquement bas !

**Le 1er Congrès du SNPTA-CGT a lieu à Paris les 17 et 18 décembre 1955<sup>10</sup>.**

Jusqu'à-là tous les ans avait lieu, un samedi après midi, une Assemblée Générale rassemblant une trentaine d'adhérents essentiellement de la région parisienne.

*"La proposition de tenir un véritable congrès avec des délégués élus dans chaque implantation du SNPTA-CGT, y compris de province, s'est heurtée dès le départ à une forte opposition dans le Bureau National. Certains camarades estimaient que c'était "délirant", que ce serait un échec, car d'après eux il était impensable de faire venir des militants "toute une journée" notamment de province. D'autres pensaient que nous n'avions pas les moyens matériels et financiers pour tenir ce congrès, ou considéraient qu'un congrès de délégués serait "moins démocratique" que la traditionnelle Assemblée Générale. Après des discussions passionnées la décision fut donc prise (à la quasi unanimité) de convoquer le premier congrès. Celui-ci a marqué une phase nouvelle dans l'organisation et l'activité du SNPTA-CGT. (...) il a été le point de départ du développement du syndicat"<sup>11</sup>.*

Pour les années qui suivent les priorités de l'action du syndicat sont définies : la lutte pour les revendications (statut, salaires, œuvres sociales), le renforcement du syndicat CGT, le développement de la recherche publique et la paix, autant de questions d'une actualité toujours brûlante.

**Ci-dessous une liste, sûrement incomplète, des militants qui ont participé à l'essor du SNPTA-CGT, au cours de ses toutes premières années**

<sup>9</sup> Les manifestations de rue étaient rarement autorisées.

<sup>10</sup> Jusqu'à-là tous les ans avait lieu, un samedi après midi, une Assemblée Générale rassemblant une trentaine d'adhérents essentiellement de la région parisienne

<sup>11</sup> Intervention de Guy DUPRÉ au 50ème anniversaire du SNTRS-CGT. Guy DUPRÉ, a été membre de la direction du syndicat de 1954 à 1979. Il a assumé les fonctions de secrétaire général de 1955 à 1957 et de 1974 à 1979. Il a été élu, en 1979, Secrétaire Général de la FERC-CGT

**d'existence<sup>12</sup>.**

ANDRE Louis (Ivry), BALTA (Documentation Paris), BARBIER Daniel (Orsay), BERGER Denise (INOP Paris), BERNET Alice (Bellevue puis Orsay), BERNHEIM Edith (Documentation Paris), BERTIN Alphonse (Gif-sur-Yvette), BLUM (Institut de Géographie), BOUFFETIER Josette (ENS Paris), BOURETAYRE (Rue Cuvier), BOURQUARD Denise (Bellevue puis Observatoire de Paris), BRETON Pierre (Strasbourg), CANDEHORE Josette (?), CARMINATI (Bellevue), CARRY (IHP), CATHERINE Eugène (Caen), CHANCONIE André (Bellevue puis Villetaneuse), CHEMIN Robert (Institut d'Astrophysique, puis Observatoire de Meudon, puis Grasse), CONTE Pierre (Radium Arcueil), CORRE Marie-Claude (Villefranche-sur-Mer), DARRÉ Gérard (IAP, puis Observatoire de Paris), DREYFUS Édouard (Strasbourg-Fac), DROUIN (Observatoire de Meudon), DRUILHE-POURCHEZ Andrée (Vitry-Thiais), DUBOIS-TAINE Dominique (Musée de l'Homme), DUFLOT (Observatoire de Haute Provence puis Marseille), DUPRE Guy (Collège de France, puis Orsay), EMERY Odette (Quai Anatole France), FRANÇOIS (P. et M. Curie), GAZIER (Ivry), GONÇALVES Claude (Fontenay-aux-Roses), GUERET (PCB), GUERNETT Georges (Muséum), JAAS Bernard (Observatoire de Meudon), JACOB (Institut du Cancer), JACQUET Bernard (Collège de France, puis Orsay), JOLY ISCHENHAUSER Lily (Gif-sur-Yvette), KAYSER (Fac de Médecine), LACALMETTE (PCB), LAMBERT Claude (ENS puis Verrières), LAZARD Claudine (Institut Fournier, Bd St Jacques), LE GUERCH Pierre (Roscoff), LECOENT (Bellevue), LEFORT Christiane (P. et M. Curie puis Orsay), LEWKOWICZ Nadine (Observatoire de Paris), LIENSOL Robert (Musée de l'Homme), MAÎTRE Pierre (Centre d'Études Sociologiques), MANARANCHE-SAUTEREY Rachel (INOP, Paris.), MARCEL Jean (Marseille), MARIN (Observatoire de Paris), MARQUETTE Roger (Collège de France puis Orsay), MOAT Andrée (Documentation Paris puis Roscoff), MOSZKOWSKI Claude (Observatoire de Paris puis ENS), PHILIPPOT Mme (Synthèse Atomique), PINDRUS Pierre (P. & M. Curie), PIOLET Colette (Synthèse Atomique puis P. & M. Curie), RAULT Ginette (Observatoire de Paris), REIDE Fernand (Collège de France puis Orsay), RIEBER Eugène (Strasbourg), SADET Jacqueline (?), SAULNIER Christiane (INOP, puis Collège de France), SCHATTE J. Pierre (Bellevue), SEBAG (IHP), SKROBEK Arlette (Muséum, Institut Fournier, Gif sur Yvette), SLUCKI Gérard (Institut d'Optique), STERN Nathalie (CES), VAN REUTERGHEN C. (CES, rue de Varenne),

<sup>12</sup> Jusqu'à la fin des années 1950. Ces informations sont issues des publications, circulaires et courriers trouvés dans les archives de notre syndicat

## Une expérience de vie salariée au CNRS....

### Vive la CGT...!!!



**E**ntré au CNRS à Meudon-Bellevue en début 1966 (23 ans) technicien, j'avais adhéré à la CFDT qui correspondait, je croyais, à mes idées sociales.

J'étais dans un laboratoire qui tournait pas mal mais qui avait un problème notamment par une succession importante de précaires (déjà...!!) sur un poste.

Le problème prit une tournure aigüe lorsqu'on s'aperçut que ce tourniquet de précaires n'avait pour but que d'attendre que l'épouse du Directeur passe un diplôme lui permettant d'avoir le poste, qui serait alors transformé en CDI (nous n'étions pas encore fonctionnaires). Cette découverte, par des militants du SNTRS-CGT, mit le feu aux poudres logiquement au sein du laboratoire. Des demandes d'entrevues au Directeur furent exigées et la dénonciation de la manip véreuse prit d'amples dimensions. Je prévenais et mettais au courant systématiquement mon responsable syndical (CFDT) pour qu'il intervienne aussi... (les militants CGT étaient très actifs, avec notamment Jean-Pierre Schatte, qui animait de façon revendicative l'opposition à ce Directeur). Je découvrais progressivement la tiédeur, l'angoisse des responsables CFDT face au problème et aux confrontations face au Directeur du labo. Ils fuyaient régulièrement les entrevues ou restaient dans un coin sans intervenir...C'était un choc, une découverte (définitive dans ma vie) entre les actions, les exigences, la fermeté des militants CGT et de leurs responsables et les atermoiements, les hésitations, les reculs des responsables CFDT. Des AG furent organisées et finalement le pot aux roses de ce Directeur fût clairement mis à jour devant

tous les personnels. Je me souviens d'avoir mangé à plusieurs reprises à la cantine avec un des « stagiaires » (en sursis) et il était partagé entre la peur de perdre son emploi précaire et sa joie que la manip véreuse du Directeur soit enfin mise au grand jour.

Le labo fût dissous, le Directeur renvoyé, et les personnels (moi aussi) ventilés dans d'autres laboratoires. J'adhérais au SNTRS-CGT suite à ces actions et à ma découverte du comportement très différent des militants et des responsables CGT et CFDT face à un problème concret important lié à la vie des personnels dans les labos. **Toutes les dizaines d'années qui ont suivi jusqu'à ce jour (Février 2018) n'ont fait que me confirmer la justesse de ces analyses à chaud de 1967....!!!**

C'est avec un certain écoeurement que je vis, en Mai-Juin 68, ces mêmes militants cfdt lever le poing haut par rapport à la CGT....

Le SNTRS-CGT, qui s'appelait auparavant le SNPTA-CGT (syndicat national des personnels techniques et administratifs du CNRS), a toujours joué un rôle moteur dans la mobilisation des personnels que ce soit dans leur environnement proche (labo, action sociale...) ou plus général (salaires, retraites, sécurité sociale...). **J'ai toujours apprécié la clarté du but à atteindre (l'émancipation des travailleurs.euses) et les méthodes utilisées (la mobilisation du plus grand nombre, la recherche de l'unité syndicale) face à la lâcheté ou à la rigidité sectaire.**

J'ai connu de nombreux conflits au sein même du SNTRS-CGT... que ce soit à Bellevue dans les années 70 (face à un « syndicat » dit des ouvriers- opposé violemment au SNTRS sur des revendications très catégorielles - ou à Montpellier (où je milite encore et où la création du syndicat national des chercheurs et assimilés dans les années 90 - syndicat sectaire « concurrent » du SNTRS, m'a valu d'être tenu à l'écart pendant quelques années, car je respectais de mon côté les décisions de Congrès du SNTRS...!! **Il y avait parfois de quoi être dé-**

**couragé....mais le fil tenu à bien conserver en tête c'est que la CGT a un but qui n'a jamais changé depuis 1895, sa naissance... être au service des salarié.e.s, être au service d'une véritable émancipation des travailleurs face à la société du capitalisme où tout est conditionné par la « rentabilité » des capitaux au détriment de l'être humain (qui, en vérité, ne compte pas face au capital).**

J'ai eu la chance de cotoyer de près, et pendant plusieurs années, en plus de Jean-Pierre Schatte, de grands responsables du SNTRS-CGT comme Guy Dupré, André Chanconie... nous étions les « jeunes » de l'époque (avec JP Riccio, A. Montintin, et bien d'autres)... j'ai eu la chance que me soit confiée la formation syndicale au sein du SNTRS pendant près de 6 ans et cela m'a permis de découvrir, d'approfondir, la très grande richesse que représentait tous les militants bénévoles qui agissaient toujours en fonction des intérêts des personnels. J'ai pu poursuivre plusieurs années d'affilée un certain nombre de formations syndicales dans ma section de Montpellier au cours de la décennie écoulée avec la chance de pouvoir faire venir Jean Omnès pour certains cours.

Ce qui me fait bizarre c'est, après avoir été dans « les jeunes » du syndicat et de la fédération, de me retrouver aujourd'hui à la CE des « retraité.e.s » de la fédération pour le SNTRS-CGT. Eh oui... la roue tourne.... mais notre but de syndiqué CGT est bien d'actualité et quand on voit le dynamisme de nos collègues syndiqué.e.s, face aux politiques d'austérité et d'aide à la rentabilité du capital, le moral est bien là....!!!! la confiance est bien là....!!!!

André Allegret.



## 1969-1971 : la lutte des contractuels de l'INAG<sup>1</sup> contre la précarité



1 Institut d'astronomie et de géophysique, devenu INSU.

Pour lancer la recherche spatiale alors à ses débuts, le CNES<sup>1</sup> avait décidé de financer un certain nombre de laboratoires<sup>2</sup>, du CNRS, selon une procédure qui est très à la mode aujourd'hui, c'est-à-dire par projets<sup>3</sup>. On peut dire que les contractuels de l'INAG ont été des précurseurs dans la solution de l'antagonisme résultant de projets limités dans le temps et de la nécessité d'avoir des équipes pérennes, gagnant en expérience au fur et à mesure de la succession de ces projets, capables d'en réaliser de nouveaux. Certes, ils voulaient avant tout la sécurité d'emploi qu'avaient à côté d'eux les agents du CNRS. C'est là que l'organisation syndicale a joué son rôle, en partant de la défense des intérêts de ces "hors statut", on dit aujourd'hui "précaires". On va voir également que la conduite et l'organisation démocratiques de la lutte ont été le facteur déterminant.

Avant même la grève générale de mai-juin 1968, dès février, les vacataires du laboratoire dirigé par le Pr Leprince-Ringuet avaient levé l'étendard de la révolte<sup>4</sup>. Dès mon embauche en 1967 au Service d'Aéronomie, je constate l'indigence de mon contrat de travail et commence à réunir des collègues. **Les contrats "ressources affectées"**<sup>5</sup> Ces contrats, à en-tête du CNRS, indiquaient "vu la convention CNES

année/numéro" et stipulaient à l'article 1 que M. X était engagé en qualité de Y<sup>6</sup> pour la période du 1er janvier au 31 décembre (ou autres dates intermédiaires)<sup>7</sup>, précisait qu'ils ne conféraient pas à leur titulaire la qualité d'agent de l'Etat. L'article 2 indiquait que M. X percevait une rémunération brute mensuelle de Z francs exclusive de toute prime ou indemnité à l'exception de la prime de transport. Aucune indication d'une qualification précise, aucune catégorie, aucun échelon, aucun indice, pas de référence à une grille de salaire, pas d'augmentation en cours d'année, pas de préavis de licenciement en cas de non renouvellement de la convention par le CNES. Bref, la souplesse, comme on disait à l'époque.

La grève générale de 1968 nous a permis tout d'abord de construire à Verrières une section du SNTRS-CGT. Elle a été l'occasion de sortir du laboratoire, de contacter les autres labos spatiaux, de nous rendre compte de notre nombre (presque 400 dans toute la France) et de connaître le statut envié des agents –non titulaires- du CNRS, le statut 59-1405. Ces contacts<sup>8</sup> pris, nous réclamons alors une négociation pour obtenir la reconnaissance de la qualification professionnelle et de l'ancienneté, l'application de la grille CNRS et, en cas de non renouvellement de contrat, préavis et indemnité de licenciement ; plus généralement, nous reprenons la revendication nationale de "statut unique dans un cadre permanent"<sup>9</sup>. Cette négociation dura un an et aboutit à un accord sur le premier point ... que la direction de l'INAG refusa d'appliquer suite à une simulation faite sur 350 contractuels : cette simulation avait montré des injustices criantes, des distorsions

inouïes entre deux contractuels de mêmes qualification et ancienneté et le sur-paiement d'une petite minorité. Devant ce refus, les sections SNTRS-CGT et SGEN-CFDT<sup>10</sup> des labos concernés de la région parisienne convoquent une AG des contractuels INAG le 13 mai 1969, laquelle décide de fixer un ultimatum de cinq jours. La direction de l'INAG refuse. Le 19 mai, la grève commence : AG quotidienne dans les labos et surtout AG centrale à l'Observatoire de Meudon, organisée par le comité de grève qui intègre les représentants des sections syndicales CGT et CFDT investies et des délégués des laboratoires. Les contractuels du LAS (Marseille) envoient des délégués. Tous les jours, le comité de grève se réunit après l'AG, publie un communiqué diffusé dans les labos CNRS et les facs de la région parisienne par des brigades de grévistes faisant le point de la lutte. La direction ne veut rien lâcher. De Gaulle vient de quitter le pouvoir après avoir essuyé un NON à son référendum le 27 avril, la combativité des travailleurs est vive un an après la grève générale de 68. Le 22 mai, le comité de grève lance un appel à tous les travailleurs de la recherche : "notre combat est le vôtre, avec votre soutien, nous pouvons gagner" et en appelle aux directions nationales des syndicats pour qu'elles appellent à une assemblée générale des personnels de la recherche [de la région parisienne] pour aller au ministère. Après quatre semaines de grève passées à chercher à négocier, se heurter à des refus de recevoir le comité de grève et les syndicats, à multiplier les délégations et les manifestations, à faire la tournée des labos et facs<sup>11</sup> pour demander soutien

<sup>10</sup> Les sections du SNCS-FEN de Verrières et Meudon, en particulier, apportèrent un soutien sans réserve.

<sup>11</sup> Le comité de grève reçut des centaines de motions de soutien qu'il reproduisait dans les communiqués ronéotés et diffusés quasi quotidiennement. Par contre, à part des déclarations générales, il faut dire que le soutien des directions nationales des syndicats (CGT, CFDT, FEN et FO, i.e. «l'intersyndicale du CNRS»), en particulier de notre SNTRS fut plutôt tiède. Leur présence –réclamée dès le début par les grévistes- fut indispensable lors des négociations finales.

<sup>1</sup> Centre national d'études spatiales

<sup>2</sup> Dits «sélectionnés» : essentiellement Service d'Aéronomie (Verrières le Buisson et Observatoire de Meudon), Laboratoire d'Astronomie Spatiale (Marseille), Groupe de Recherches Ionosphériques (Saint Maur et Issy les Moulineaux), Laboratoire de Radioastronomie Spatiale (Observatoire de Meudon), le Centre des Faibles Radioactivités, le Laboratoire de Météorologie Dynamique.

<sup>3</sup> Le CNES passait des conventions annuelles avec ces laboratoires, comprenant des lignes pour l'équipement, la fabrication des expériences, une partie du fonctionnement, des investissements particuliers (salles banches, pot de vibrations, etc.), et une ligne pour les salaires des contractuels «bénéficiaires» de contrats dits «ressources affectées».

<sup>4</sup> J'ai retrouvé une pétition de soutien à ces vacataires avec 99 signatures lancée aux labos de Verrières le 28 février 1969.

<sup>5</sup> Le directeur de l'INAG, M. Denisse, s'était permis de dire devant une AG qu'il n'aurait jamais accepté un tel contrat pour lui-même ...

<sup>6</sup> Chauffeur, électricien, secrétaire, dessinateur, ingénieur, mécanicien, etc. Sous l'appellation ingénieur, il y avait aussi un certain nombre de chercheurs.

<sup>7</sup> Annuels, non tacitement renouvelables !

<sup>8</sup> A Verrières, des chefs de service aux ordres créent un syndicat maison «indépendant» pour nous contrer

<sup>9</sup> Qui devint plus tard «titularisation dans la Fonction publique d'Etat sur statut dérogatoire»

et solidarité financière, nous voyons le CNRS<sup>12</sup> finir par accepter de négocier via l'INAG<sup>13</sup> le 13 juin. Un compromis âprement discuté est finalisé et signé par le directeur de l'INAG.

### Le compromis de juin 1969

Promesse qu'il n'y aura pas de licenciement. Le contrat et le bulletin de salaire comprendront la qualification prise dans la liste du CNRS. Le contrat est accompagné d'une lettre portant le classement et le salaire brut mensuel. Une commission paritaire procède aux avancements d'échelon et aux changements de catégorie. Une prime INAG, calquée sur la PPRS, est au minimum 12% pour les D et les 6B à 9B, 16% pour les autres. Lors d'un recrutement, la commission paritaire est informée des éléments du décompte du salaire du nouvel agent. Préavis de trois mois. Effet rétroactif au 1/1/69. Commission paritaire spéciale le 18 juin. Un certain nombre de postes budgétaires CNRS 59-1405 (en fait 30) seront proposés aux volontaires, avec dispense de stage. Les retenues pour grève<sup>14</sup> (10/30èmes) seront prélevées en deux fois. Le 16 juin, l'AG des "hors statut" de l'INAG prend acte du compromis et décide de cesser la grève.

Le 18 juin, la commission paritaire affecte une qualification à chaque contractuel.

Dès l'été, le nouveau gouvernement Pompidou dévalue le franc et lance un plan d'austérité qui se concrétise dans la recherche par la suppression de crédits et de programmes. Aussitôt, des bruits insistants de licenciements se répandent. Les directions du CNRS et de l'INAG en profitent pour revenir sur certains de leurs engagements. Le CNES envisage de créer une société anonyme<sup>15</sup> pour gérer les personnels sous contrat de l'INAG. Tout l'automne et l'hiver, nous faisons des AG, des pétitions, des entrevues (INAG, CNRS, ministère, DGRST, CNES). Le 15 décembre, une AG des contractuels INAG réunie à Meudon vote une plate-forme : pas de suppression de poste, pas de société anonyme, création massive de postes CNRS pour intégrer les contractuels, etc.

<sup>12</sup> Qui avait envoyé les Renseignements Généraux enquêter sur les « meneurs ».

<sup>13</sup> Le CNRS, qui ne voulait pas donner la moindre reconnaissance de sa responsabilité, avait envoyé son directeur administratif financier – le DAF – surveiller ces négociations à l'Observatoire de Paris, depuis la pièce à côté, sans que jamais il fût visible !

<sup>14</sup> La solidarité financière demandée avait rapporté assez pour compenser la perte pour les salaires en dessous de 1000 F/mois et remettre 400 F aux autres. 52 000 F avaient été récoltés (soit, en monnaie constante, 52 540 euros 2016) <sup>15</sup> qui sera ensuite avancée sous la forme d'une SCOP (société coopérative ouvrière de production)

L'année 1970 passe, faite de menaces et de promesses non tenues. Les 30 postes CNRS ont trouvé preneurs, mais, pour l'essentiel, la situation est quasi bloquée. Au printemps 1971, la direction du CNRS fait une proposition de création de postes budgétaires et d'un **recrutement au cas par cas**. Le 20 avril, les sections syndicales des labos spatiaux qui étaient restées en contact étroit depuis 1969, déposent les revendications : reconnaissance de la qualification par le CNRS sur la base de la commission du 18/06/69 pour l'intégration ; reconnaissance des changements de catégorie intervenus à l'INAG ; reconnaissance de l'ancienneté acquise ; maintien des taux de prime <sup>16</sup>(12 et 16%) ; pas de baisse de salaire. Elles convoquent une AG des "hors statut" INAG le 27 avril à Meudon. Cette AG qui réunit 101 contractuels, enrichit la plateforme<sup>17</sup> adressée aux tutelles et décide de se réunir le 6 mai pour étudier leur réponse.

Pas de réponse. Le 13 mai la grève<sup>18</sup> est votée, un comité de grève intégrant les sections SNTRS, SGEN et SNCS l'organise, l'expérience acquise deux ans plus tôt est précieuse mais l'ambiance est beaucoup plus tendue qu'en 69. La direction du CNRS refuse de recevoir les représentants des grévistes, la police disperse brutalement un rassemblement devant le ministère de la recherche<sup>19</sup>.

La grève est reconduite en AG quasi quotidienne. Le 19 mai, une entrevue a lieu avec Creyssel (CNRS) et Delhaye (nouveau directeur de l'INAG). Les bureaux nationaux du SNTRS<sup>20</sup>, SGEN et FO nous accompagnent. C'est le refus sur pratiquement l'essentiel. Le CNRS s'engage à faire des propositions aux agents ... le 15 juin ! La grève est reconduite massivement. Mais alors qu'il y a partout de nombreux "hors statut" au CNRS, la demande des contractuels INAG faite aux directions nationales des syndicats d'élargir le mouvement reste sans effet. Pourtant, la manifestation appelée par l'intersyndicale nationale le 26 mai est importante, avec de nombreux autres hors statut, notamment de la Halle aux

<sup>16</sup> supérieurs, pour certaines catégories, aux taux CNRS, ce qui posera problème lors de l'intégration au CNRS

<sup>17</sup> en particulier : pas de stage, pas d'exclusion des étrangers, des postes de chercheur CNRS pour ceux qui en font le travail. <sup>18</sup> outre les membres élus, il comporte un représentant de chaque section syndicale des labos de la RP <sup>19</sup> Place de la Concorde, le ministère étant alors hébergé au ministère de la Marine. <sup>20</sup> A. Chanconie, G. Dupré

Vins<sup>21</sup>. Le LAS et les laboratoires de Verrières sont occupés et totalement paralysés, les contractuels sont en grève au GRI, au LMD, au CFR. La grève est populaire, de nombreuses motions d'AG et de sections syndicales en attestent. Des directeurs de labo font pression sur le CNRS, en particulier celui du GRI qui donne au comité de grève un double de la lettre envoyée au directeur de l'INAG, soutenant l'intégration. Finalement, au bout d'une négociation marathon, une proposition d'intégration est faite. L'AG des grévistes l'étudie et décide de mettre fin à la grève qui aura duré presque cinq semaines. Lors de la dernière entrevue, le directeur de l'INAG reconnaît la responsabilité du CNRS dans la prolongation du conflit. Le comité de grève s'engouffre dans la brèche, demande le paiement des jours de grève ... et l'obtient.

**Ce qui a été obtenu** : proposition d'intégration au CNRS est faite à tous les contractuels INAG payés sur crédits CNES, au 1er janvier 1972, 183 l'acceptent. Vague promesse de poursuivre la procédure d'intégration pendant plusieurs années. Les contractuels restants ont un avancement calqué sur celui des agents CNRS, établi en commission paritaire de l'INAG. **Ce qui n'a pas été obtenu** : la garantie de non diminution de salaire lors de l'intégration, ce qui explique le refus de près de 40% des contractuels la première année ; pas de poste de chercheur CNRS.

Cependant, la mobilisation maintenue fera qu'au bout de plusieurs années, la totalité intégrera le CNRS, malgré, pour certains, une perte de salaire et une reconnaissance incomplète de l'ancienneté ou de la qualification. Les contractuels faisant un travail de chercheur finiront par obtenir la qualité de chercheur CNRS, quelques uns, rares, préféreront rester ingénieurs. La quasi-totalité des ex-contractuels INAG sera titularisée en 1984.

*Manifestation le 14 mai 1971.*

*Sur les banderoles : Les contractuels de l'INAG en grève. Intégration, oui réembauche, non.*

<sup>21</sup> On dit aujourd'hui Jussieu



## Un Conseil de Laboratoire sous haute tension dans les années 70



**R**ecruté au CNRS en 1964, je me suis syndiqué en 1970 au lendemain des grèves de mai 1968 mais n'y ai pas pris part car, à ce moment là je faisais mon service militaire obligatoire.

Mai 68 avait imposé la reconnaissance de l'activité syndicale dans les entreprises et la création de conseils de gestion démocratiques dans les laboratoires du CNRS.

Très vite je fus élu avec mon camarade Jean-Claude dans le Conseil de notre laboratoire pour y représenter la quarantaine d'ITA essentiellement du CNRS qui nous avaient choisis. Le laboratoire comptait une centaine de personnels tous statuts confondus parmi lesquels quatre femmes de ménage chargées de l'entretien d'un bâtiment de deux mille mètres carrés construit sur trois niveaux et aux nombreuses pièces et bureaux ainsi que de services techniques importants. Le directeur Adolphe P. professeur d'Université, s'était fait construire attenant au laboratoire, un appartement de fonction et s'était attribué, pour son usage personnel et celui de sa famille, une des quatre femmes de ménage.

Nous y voilà !!!..

Madame F., une brave femme d'origine campagnarde s'était faite re-

marquer dans le laboratoire comme une travailleuse insatiable et zélée allant jusqu'à faire briller au "Mirror" les nombreuses tuyauteries en cuivre qui distribuaient les fluides dans les salles de travail de ce laboratoire de chimie physique. C'était donc elle qui lui servirait de bonne à tout faire dans son appartement privé et y ferait le ménage, la cuisine, la lessive, le repassage et autres tâches domestiques pendant que la femme du directeur se distrairait dans un club hippique voisin aménagé pour elle sur les terres même du CNRS à Talence (autre scandale à l'époque). Les trois autres femmes de ménage se répartissaient de mauvais gré et en râlant l'ensemble des autres surfaces.

L'autorité du directeur par ailleurs grand scientifique se disait-il et qui avait obtenu que le CNRS construise ce laboratoire propre n'était remise en cause par personne et c'eût été un crime de lèse-majesté que de contester à l'époque une de ses décisions. 1968 n'avait pas encore éliminé tous les relents mandarinaux qui opéraient en milieu universitaire, aussi fermait-on les yeux sur cet abus d'autorité et de pouvoir du directeur...

Un jour une des trois autres femmes de ménage tomba gravement malade et dut s'arrêter pendant plusieurs mois. Son remplacement devenait incontournable pour le bon fonctionnement des services. Le Conseil de laboratoire qui comptait une vingtaine de membres devait donc délibérer de cette situation. Celui-ci se tenait dans la "Salle de l'œuf", nom qui lui avait été donné en référence à la forme ovale de la grande table autour de laquelle chacun s'asseyait et où le directeur avait sa place à l'extrémité dans la forme la moins incurvée, ayant ainsi vue directe sur chacun des conseillers. Lorsque le point de l'ordre du jour arriva sur la proposition de remplacement de la femme malade, le directeur proposa que le laboratoire recoure à une société privée. Encore timide à l'époque mais fort de ma position syndicale et de la vingtaine de syndiqués que comptait le SNTRS dans le laboratoire, je pris

la parole pour dire qu'il ne pouvait être question de recourir à une société privée pour faire le ménage alors qu'un agent normalement recruté pour cela avait été soustrait de l'effectif pour travailler dans l'appartement du directeur. Personne d'autre autour de la table cependant ne vint appuyer ma démarche, même pas Jean-Claude, autre élu comme moi et camarade du même syndicat, celui-là même qui m'avait entraîné à me syndiquer et qui m'avait sollicité pour que je me présente au conseil. Le directeur Adolphe P. méprisa d'abord l'intervention du petit technicien 3B à l'époque et s'appretait à passer au point suivant de l'ordre du jour faisant mine que sa proposition était acquise quand, à nouveau, je repris la parole pour exiger cette fois la réintégration de Madame F. dans le laboratoire, ajoutant, menaçant, que si cela ne se faisait pas j'irai jusqu'au bout !

Sur un ton ironique mais agacé, Adolphe P. me répondit, méprisant :

- «mais jusqu'au bout, où» ?.
- «Jusqu'au bout», répétais-je".
- «Jusqu'au bout, où" ? insista à nouveau le directeur.
- «Jusqu'au bout», dis-je encore, sans pouvoir trouver d'autres mots et sans vraiment savoir moi-même ce que je mettais derrière ma menace.

La salle du conseil devint silencieuse... personne ne bronchait ni ne me regardait, aucun signe d'approbation ou d'encouragement, Jean-Claude baissant même la tête, regardant la table devant lui.

Soudain le professeur P. qui n'avait jamais connu une telle opposition se leva, le visage un peu blême pour demander une interruption de séance.

Il se retira dans son bureau situé en face de la salle du conseil, de l'autre coté du couloir, sans doute pour quêrir quelques conseils auprès d'amis. Les membres du conseil restèrent silencieux tout le temps de l'interruption. Impossible pour moi de déceler un soutien, ne serait-ce que l'esquisse d'un sourire approbateur, d'un regard amical. Je ne ressentais pas non plus animosité ou dédain envers moi. On ne peut pas dire qu'il y avait de l'hostilité non, tous avaient choisi d'afficher une neutralité absolue, ne pas prendre parti, comme si cela n'était pas leur affaire.

J'étais seul. Au fond je savais que j'avais raison, que personne de pouvait me donner tort sur le principe. Mais alors pourquoi tant de réserve, de peur peut-être ? Sans doute pour certains, peur de remettre en cause l'autorité du chef, du patron, peur d'affronter, de s'impliquer, peur, pour Jean Claude, d'aller trop loin, peur des conséquences, des mises à l'écart, des brimades, peur pour la carrière, c'est vrai qu'ils en ont des cordes à leur arc les patrons. Pour d'autres bien sûr, ceux qui aspirent à l'autorité, il y a refus de remettre en cause l'ordre établi, la hiérarchie, et l'acceptation de cette autorité quoiqu'elle fasse. Accepter l'autorité c'est accepter ses injustices.

### Un quart d'heure plus tard environ le directeur entra de nouveau dans la salle,

Il reprit sa place autour de la table, silencieux, comme si de rien n'était. Tous les yeux se tournèrent vers lui, sauf les miens, je restais bien calé sur ma chaise regardant droit devant moi et m'attendant bien sûr au pire.

Le directeur P. annonça sèchement : "lundi matin Madame F. reprendra son service dans le laboratoire" et il passa au point de l'ordre du jour suivant.

Personne ne dit mot, chacun feuilleta à nouveau son dossier pour suivre le déroulement de la réunion. Je fis semblant d'en faire autant pour cacher mon émotion et la fierté qui montaient en moi. J'évitais de montrer tout signe de victoire, je sentais mon corps se vider de toutes ses tensions, je n'écoutais plus rien, n'entendais plus rien, un mur venait de s'écrouler et c'est moi qui l'avait fait tomber, j'avais fait "plier" le patron devant tout le monde, devant tous les chefs de

groupe qui y étaient nommés, même devant Jean-Claude mon aîné du syndicat, le grand P. n'était pas invincible.

### Ce jour là, j'ai pris conscience de la force que représentait le syndicat

Au-delà de moi-même, car sans son étiquette je n'aurais probablement jamais osé.

Lorsqu'à l'issue du Conseil je regagnais mon atelier d'électronique, je reçus quelques tapes amicales dans le dos. Je crois que ce jour là j'ai gagné mon statut de syndicaliste et le respect de la plupart de mes collègues y compris parmi les cadres du laboratoire. Madame F. qui était également syndiquée au SNTRS apprit cependant la nouvelle avec désolation. Elle était heureuse de travailler dans l'appartement du patron, il était très gentil avec elle; elle, la paysanne y était mieux à sa place, bien mieux qu'avant lorsqu'elle travaillait la terre et les vignes à Castillon la Bataille, elle se sentait bien mieux chez le patron que dans le laboratoire où ses collègues moquaient la paysanne, l'accusaient de faire trop de zèle pour se faire bien voir alors qu'elle n'avait que le souci du travail bien fait. Elle m'en a voulu beaucoup, elle ne reprit pas sa carte syndicale et dût accomplir sa mission de femme de ménage fonctionnaire de l'Etat jusqu'à sa retraite.

J'ai subi bien sûr après et durant les quelques années où je suis resté dans ce laboratoire les brimades d'usage contre les syndicalistes, isolement, blocage de carrière... Ces brimades auraient été bien peu de chose pour moi si le directeur ne s'en était pas

pris également à mes camarades syndiqués du laboratoire qui subirent des pressions et promesses diverses pour quitter le syndicat. Beaucoup hélas n'ont pas résisté, six ou sept seulement restèrent fidèles au syndicat. Une revanche bien peu glorieuse pour le patron ...

Cette expérience in vivo m'a permis d'analyser le comportement de mes congénères placés en situation de se courber ou de se lever contre l'abus de pouvoir notoire d'une hiérarchie. J'ai aussi ce jour là pris la dimension de ce qui restait à faire pour que les hommes et les femmes se libèrent de toutes leurs chaînes psychologiques et osent affronter les injustices de la vie.

Je revis mon ancien directeur, longtemps après avant qu'il ne meure, il approchait les 90 ans, avait toujours gardé un bureau dans ce laboratoire qu'il considérait comme son bien personnel. A l'heure des bilans sans doute, il m'avoua avoir pour regret dans sa carrière de Directeur, celui d'avoir été très injuste avec moi le syndicaliste, mais ajouta t-il comme pour s'excuser : "chacun de nous étions dans notre rôle, mon cher"...

Non, cela n'était pas une question de rôle, mais d'abus de pouvoir. La tentation est grande pour les puissants d'abuser de leur position, de s'attribuer des privilèges et ils savent hélas que leurs subordonnés la plupart du temps ne les contesteront pas parce qu'ils risquent pour eux-mêmes d'attirer sa vengeance. Pourtant il suffit parfois d'un grain de sable pour dérégler une machine bien huilée.

Balance les abus de pouvoir ...

Jacques AUDIN





## La belle lutte des « mi-temps » pour leur titularisation

### **L**es luttes sans cesse recommencées des précaires, une histoire à rebondissements

Sous une appellation ou une autre, le CNRS n'a jamais cessé d'employer des personnels hors-statut qui mèneront de nombreuses luttes pour faire valoir leur droit à jouir du statut commun.

Le BRS n°441, oct. 2009, retrace ces luttes multiformes dans un article *Le CNRS a 70 ans... et si nous parlions des personnels et de leurs luttes ?*

Le 9 décembre 1959, un nouveau statut du CNRS est publié au JO mais de nombreux personnels restent des hors-statuts. Dès le début des années 60 s'élève la revendication pour l'intégration des hors-statuts qui entraînera de nombreuses luttes jusque dans les années 80, et aboutira à l'intégration sur postes de 2000 personnes.

Dans ce même BRS, un article évoque ce qu'a été cette lutte au CDST (Centre de documentation scientifique et technique), un gros labo de l'époque employant 350 personnes dont 70 précaires de tout poil : *Les luttes pour l'intégration des « hors-statut » : deux anciennes jeunes précaires du CDST se souviennent...*

Relisons la fin de l'article, annonciateur de la lutte à venir :

« En 1976, notre victoire était éclatante. Nous étions désormais des contractuels comme les autres. Tout semblait aller pour le mieux (façon de parler, bien sûr)... mais en 1984, patatras ! Les anciens « rédacteurs auxiliaires » et « catalogueurs » qui avaient, pour la plupart, obtenu un mi-temps (ce qu'autorisait le statut

de 1959) sont exclus du champ de la titularisation, le statut de fonctionnaire ne permettant que des postes à temps plein. Fortes de l'expérience précédente, un petit noyau de mi-temps du CDST, syndiquées au SNTRS, sera à l'origine de la création du « Collectif mi-temps », qui après 2 ans de harcèlement de la Direction du CNRS et du Ministère de la recherche décrochera la titularisation des 800 mi-temps du CNRS. »

### **Mais que s'était-il donc passé, depuis notre victoire « éclatante » de 1976 ?**

Lors des débuts du premier septennat de François Mitterrand, une politique de développement de la recherche scientifique a été mise en œuvre. En 1982, **les États-Général de la science et de la technologie annoncent une augmentation** des crédits et de l'emploi scientifique publics ainsi qu'une réforme du statut des chercheurs et autres travailleurs des EPST, appelés à devenir fonctionnaires. Ce sera fait par le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 (paru au J.O. le 28-12-1984) « relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS et de ses instituts nationaux ».

Or, un poste de fonctionnaire ne peut être créé qu'à temps plein (tout en autorisant le passage à temps partiel éventuel aux fonctionnaires qui le souhaitent) alors que le statut du 9 décembre 1959, qui donc régissait jusque-là les personnels des EPST, permettait l'embauche de personnel à mi-temps, ce qu'avait pratiqué largement le CNRS. Les autorités de tutelle, Laurent Fabius étant alors Premier Ministre, faisant sans doute le pari que les personnels contrac-

tuels à mi-temps, des femmes à plus de 85%, n'allaient pas réagir et que le ministère ferait ainsi aisément l'économie d'environ 1250 postes de fonctionnaires, décidèrent tout bonnement d'exclure de la titularisation les personnels « mi-temps ».

Au CDST, mobilisation immédiate des « mi-temps » sous l'impulsion d'adhérentes du SNTRS.

Début janvier 1985, les personnels (y compris les mi-temps !) reçoivent le dossier de l'administration sur leur titularisation et constatent l'exclusion des mi-temps. La première réaction est l'incrédulité. En effet, rien n'avait filtré de ce choix politique et depuis notre victoire de 1976, nous n'avions jamais imaginé qu'une autre discrimination pouvait nous tomber dessus. Les collègues à temps plein réagirent de même, sidérés en général par l'injustice de la mesure.

Dès le 17 janvier, à l'initiative de deux adhérentes du SNTRS, une réunion de 15 mi-temps du CDST est organisée. Une lettre de protestation au directeur du CNRS, Pierre Papon, est décidée et l'idée d'un Collectif est lancée. Puis tout va s'enchaîner très vite.

- Le 24 janvier, lors d'une journée d'études SNTRS sur les statuts, le projet de Collectif est annoncé.
- Le 31 janvier a lieu une première réunion du Collectif, purement SNTRS alors, de 6 militantes avec 2 membres du Bureau national. L'idée qu'il faut élargir le Collectif s'impose comme une évidence.
- Le vendredi 1er février, lors d'une AG à l'appel du SNTRS au siège du CNRS, la création du Collectif est annoncée ainsi que l'AG des mi-temps qui

## Nos modes d'action

- aura lieu le 12 février au CDST.
- Le 12 février, à l'AG, 60 « demi-collègues » environ seront là, toutes déterminées à se battre pour obtenir leur titularisation et à rejoindre le Collectif. Au cours de cette AG, nous apprendrons qu'à Lyon quelques personnes cherchaient aussi à s'organiser à l'appel de 3 mi-temps syndiqués au SGEN et qu'au CDSH (Centre de documentation en sciences humaines) une réunion de mi-temps s'était également déjà tenue. Ces initiatives viendront renforcer le Collectif que nous avons lancé.

Lors de cette AG fondatrice il fut aussi décidé de nous adresser sans exclusive à tous les mi-temps et de les inciter à rejoindre le Collectif, de désigner 2 correspondants, l'un adhérent du SNTRS et l'autre du SGEN, dont tous les courriers du Collectif porteraient le nom en en-tête mais dont les appartenances syndicales n'apparaîtraient pas.

Dès cette AG du 12 février, 23 personnes (dont 4 hommes) de divers labos et de diverses régions acceptent que le compte-rendu, qui sera envoyé à tous les mi-temps dont nous avons l'adresse professionnelle, donne leurs noms et leur coordonnées, permettant ainsi à beaucoup de mi-temps de se rendre compte que le Collectif avait déjà de nombreuses ramifications, dont certaines dans leur labo ou leur région, et qu'une dynamique était en route.

### Quelques chiffres donnent une idée de notre activité, intense et qui ne faiblira jamais jusqu'au 12 mars 1986 :

- 32 réunions du Collectif, au CDSH le plus souvent, avec 12 à 26 présentes.
- Quelques réunions de travail d'un noyau dur de 6 militantes, pour la mise en œuvre concrète des décisions prises en réunions plénières.
- 10 AG ou manifestations dont une grosse manif devant le ministère le 14 mai 1985.
- 11 réunions des mi-temps SNTRS en lien avec le bureau national.
- 13 entrevues avec le Ministère ou la Direction du CNRS.

### Le fonctionnement du Collectif

Le Collectif s'était constitué sur une base claire et un objectif facile à énoncer : obtenir notre « titularisation pleine et entière ».

Très peu de collègues masculins ont été actifs dans le Collectif et aucun n'y a pris de grandes responsabilités. Les débats sur le rôle du « genre » dans les comportements et modes de relations n'avaient pas encore émergé mais, rétrospectivement, on est encline à penser que l'atmosphère des réunions, les décisions toujours prises démocratiquement et la façon toute simple dont les tâches matérielles, parfois fastidieuses, étaient prises en charge par toutes, doivent beaucoup à ce que personne ne cherchait à dominer qui que se soit.

Et un détail qui a son importance : étant toutes à mi-temps, nous étions disponibles pour toute réunion et toute tâche matérielle nécessaires.

Notre approche était principalement pragmatique, nous voulions toutes que chaque réunion soit efficace et personne ne se lançait dans de grands discours idéologiques comme cela arrive si souvent dans les groupes militants ordinaires.

Le Collectif était principalement animé par des militantes du SNTRS, de loin les plus expérimentées et beaucoup ayant participé aux luttes formatrices des années 70. Il semble bien que leur lucidité et leur capacité d'analyse ne se soient jamais démenties.

Le groupe était attentif aux interventions de chacune et les prises de paroles de toutes étaient respectées, même quand il semblait que la personne se perdait un peu... Nous voulions convaincre et surtout ne perdre personne en chemin.

Un moment difficile pour le Collectif a été lorsque un courant s'est développé parmi les collègues du SGEN-CFDT ou leurs sympathisantes pour demander notre titularisation sur des demi-postes. Il a fallu argumenter ferme ! La titularisation sur demi-poste n'était pas possible, le statut de fonctionnaire ne l'autorisait pas. De toutes façons nous n'aurions pas renoncé à notre lutte pour notre titularisation pleine et entière, même si la titularisation sur demi-poste avait été possible statutairement. Notre détermination n'a pas flanché mais on a craint un moment de voir le Collectif se déliter.

Les mi-temps étant éparpillés dans toute la France, la difficulté était de les informer régulièrement de ce qui se tramait à Paris et de les convaincre que leur mobilisation était déterminante. Des collectifs régionaux se sont organisés à Lyon, Nancy, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Poitiers, Orléans. Tout en menant parfois des actions régionales autonomes, ils ont permis de diffuser auprès de leurs mi-temps les informations parisiennes.

Mais il restait des isolés. Un pas décisif a été franchi en avril 1985 quand le SNTRS nous a donné la liste des mi-temps qu'il avait obtenue du CNRS. Le service du personnel a fourni au syndicat une liste nominative, avec le code du laboratoire, pensant sans doute que nous ne pourrions rien en faire. Grâce à un lourd travail collectif, nous avons réussi à retrouver les adresses postales des labos et à constituer un fichier qui nous permettait dès lors de nous adresser directement à chaque mi-temps chaque fois que la situation l'exigeait.

Notre premier courrier à tous, le 1er mai 1985, démarrait par « Cher(e) demi-collègue » et se terminait par « MI-TEMPS, PLEIN TEMPS, PAS D'EXCLUS : UN SEUL STATUT ! ». En annexe, nous donnions les coordonnées des collectifs régionaux. Par la suite, tous les mi-temps ont reçu par courrier personnel les comptes rendus de chaque rencontre du Collectif avec le ministère ou le CNRS. Grâce à ce fichier, à plusieurs reprises, nous avons pu susciter des envois massifs de lettres aux autorités, suggéré à chacun de demander à son député d'intervenir (grâce à quoi plusieurs députés ont interpellé le ministre), de faire voter une motion à son conseil de laboratoire, de faire signer une pétition de soutien, d'écrire à la presse et surtout faire en sorte que toutes ces actions soient bien coordonnées.

Par ailleurs, le Collectif en tant que tel ne cessait de se manifester auprès des ministres concernés de près ou de loin par notre affaire (telle Yvette Roudy, ministre des Droits de la Femme) et du CNRS pour réaffirmer sans relâche notre position.

La manifestation du 14 mai 1985 qui a réuni devant le ministère de la Recherche et de la Technologie plus de 200 personnes fut le point

d'orgue de notre action et aboutit à ce que le 24 mai le ministre de la Recherche et de la Technologie, Hubert Curien, reçût enfin une délégation du Collectif accompagnée de représentants du SNTRS-CGT, du SGEN-CFDT et du SNCS-FEN. Selon notre compte rendu de l'époque : « Au cours de cette entrevue le ministre a reconnu notre droit à être titularisés et a exprimé sa volonté de réaliser notre titularisation ».

Notre droit était reconnu et nous avions bon espoir d'aboutir mais nous ne savions pas quelle forme prendrait notre titularisation. Le ministre nous avait dit souhaiter un décret. Nous aussi ! Mais d'autres ministres ne le souhaitaient pas et les discussions interministérielles ont dû être après avant d'arriver à la Lettre interministérielle du 12 mars 1986, rendant possible la titularisation des 1246 mi-temps des EPST, dont 848 au CNRS. La route était encore longue et le Collectif n'a cessé d'intervenir durant ces longs mois pour peser dans les discussions, avec parfois l'impression que le gouvernement Fabius allait finalement renoncer à créer 1246 postes supplémentaires de fonctionnaires dans les EPST, au moment où le budget de la recherche était plutôt revu à la baisse. Notre victoire prendra la forme non d'un décret mais d'une lettre interministérielle signée le 12 mars 1986 (veille des élections législatives du 16 mars 1986) par les ministres Hubert Curien (Recherche), Henri Emmanuelli (Finances) et Jean Le Garrec (Secrétaire d'État à la Fonction Publique). Magie du rapport de forces favorable et du calendrier électoral, cette lettre informe benoîtement les directeurs du CNRS, de l'INRA et de l'INSERM qu'il apparaît que, finalement, on peut être assimilé aux agents qui étaient titularisables et que donc « ... les intéressés peuvent être titularisés dans les corps de fonctionnaires... » ! La lettre précise pour finir que la titularisation de tous les agents devra être réalisée d'ici au 31 décembre 1988.

## La mise en œuvre concrète au CNRS

### Qui sont les mi-temps concernés ?

Le CNRS avec l'IN2P3 comptait 901 personnes recrutées à mi-temps dans le statut de 1959. En mai 1985,

le collectif avait mené une enquête auprès des mi-temps. Le dépouillement, manuel à l'époque et pris en charge par une camarade du SNTRS, nous a permis de ventiler les réponses selon le sexe, la catégorie et la quotité de travail désirée.

Nous avons obtenu 318 réponses sur 700 questionnaires envoyés. Tous sont des ITA (bien que certaines occupent des fonctions de recherche en SHS), plus de 85% sont des femmes. 24 seraient ce qu'on appelle aujourd'hui ingénieurs de recherche et 118 ingénieurs d'études, 43 relèvent de petites catégories qui n'existent plus aujourd'hui, 4 sont administratives de haute catégorie, 33 sont dans un corps administratif intermédiaire et 43 sont des administratives de très petites catégories.

Notre questionnaire nous a permis aussi de savoir combien de mi-temps souhaitaient travailler à temps plein ce qui nous a donné beaucoup d'assurance dans les négociations serrées qu'il a fallu mener avec le CNRS dans la phase de mise en œuvre du processus de titularisation.

- 150 soit 47,2% souhaitent rester à mi-temps
- 27 soit 8,5% souhaitent un temps partiel supérieur à mi-temps
- 141 soient 44,3% souhaitent un plein temps mais 107 d'entre eux complètent déjà leur mi-temps
- 40 soit 12,6% sont des hommes dont 61% complètent déjà leur mi-temps

Lorsque le ministère puis le CNRS se décideront enfin, beaucoup plus tard que nous, à diligenter une enquête, l'une des questions concernera le département scientifique, que nous avons négligé (par contre le sexe ne sera pas demandé !). Concernant les temps de travail, les réponses seront globalement en cohérence avec les nôtres alors que le ministère comme le CNRS refusaient de croire que près de la moitié des mi-temps ne souhaitaient pas augmenter leur quotité et que les autres étaient nombreux à compléter déjà leur mi-temps par des vacations.

### La lutte pour la mise en œuvre de notre titularisation

Nous avons gagné politiquement, il n'était pas question pour nous de nous laisser embarquer dans les logiques administratives au service de

la politique scientifique du CNRS. Or les mi-temps étaient très nombreux en SHS (270), en sciences de la vie (178) et au département de l'information scientifique (66) alors que le CNRS ne voulait pas augmenter les effectifs de ces secteurs. Par ailleurs, les services administratifs (Moyens Indirects disait-on alors) comptaient 117 mi-temps dont beaucoup de très petites catégories alors que le CNRS tentait de réduire le nombre d'agents de ces catégories.

On voit à quel point notre titularisation venait contrarier la politique scientifique que le CNRS voulait mener surtout si l'on n'oublie pas que nous étions tous ITA, que la dotation budgétaire de la recherche était à la baisse et que le CNRS aurait surtout voulu recruter des chercheurs. Notre titularisation était un obstacle objectif à cette politique de l'emploi. La solution aurait été d'augmenter massivement le nombre de recrutements dans la recherche mais la politique gouvernementale s'y opposait. Pour les années 1986, 1987 et 1988, le ministère de la Recherche et de la Technologie n'a disposé que de 1400 créations de postes par an, à partager entre tous les EPST.

## Le dispositif mis en place : une « mobilité spécifique mi-temps »

La marge de manœuvre du CNRS était faible et explique que nous ayons dû batailler ferme tout au long du processus, la tension entre nos intérêts et la politique scientifique étant vive et constante.

Le CNRS mit en place une commission mobilité spécifique qui supervisa l'ensemble du processus et où le Collectif fut toujours représenté, ce qui nous permit de suivre de près la lente progression des titularisations.

Surtout, des réunions, fréquentes et à notre demande, du Collectif avec le Directeur du Personnel et des Affaires Sociales chargé de ce dossier ont été le moyen de faire connaître nos désaccords et d'influencer parfois les décisions.

Si nous avons été tenus informés et parfois écoutés, c'est que le Collectif ne s'était pas éteint après la Lettre interministérielle !

Notre force venait de ce que les mi-temps restaient mobilisés. Les ré-

unions du Collectif, les réunions des mi-temps SNTRS, les AG et manifestations continuaient. Nous écrivions sans relâche à la direction du CNRS (qui avait changé) et au ministère (qui avait changé aussi. Alain Devaquet était le nouveau ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), nous obtenions des entrevues avec la Direction et avec quelques directeurs scientifiques dorénavant directement concernés et très récalcitrants, nous faisons des comptes-rendus détaillés de l'évolution des négociations et organisations des envois massifs de lettres-types ou personnalisées.

Une petite phrase livrée par l'adjointe du Directeur du Personnel : « Mais arrêtez avec toutes ces lettres, ça ne sert à rien ! » nous laisse penser que nos appels à l'envoi massif de lettres-types étaient bien suivis. Le harcèlement ne mollissait pas et tout ce qui avait fait ses preuves dans la première phase de notre lutte fut utilisé de nouveau. Les années 1986 et 1987 ont été des années de bagarre opiniâtre mais « on ne lâchait rien » comme on dirait maintenant.

Nous avons eu à contrer plusieurs tentatives de la Direction pour amputer notre victoire.

- D'abord la Direction voulait que la date effective de titularisation soit 1986. Nous avons obtenu la rétroactivité à partir de 1984, comme les pleins-temps et comme le précisait la Lettre interministérielle.
- Puis ce fut la tentative du recours obligatoire à la mobilité sur les fonctions prioritaires vacantes. Ceux qui ne voulaient pas quitter leur laboratoire, autrement dit presque tout le monde, étaient menacés d'un maintien dans le statut de contractuel. La mobilité forcée a été repoussée et nous avons presque tous fini par être titularisés « sur place ». Ce fut obtenu à l'arraché, tant c'était contraire à la politique d'emploi du CNRS et aux desiderata des Directeurs scientifiques qui ne voulaient pas lâcher leurs prérogatives quant à l'affectation du peu de postes qui leur étaient accordés.
- La Direction ne se sentait pas liée par la date butoir de 1988 fixée par la Lettre interministérielle. Malgré nos protestations et les solutions techniques que nous avançons, le processus a été très lent. En 1986, 50 postes

seulement ont été réservés aux mi-temps, 90 en 1987 et 200 en 1988 mais cela n'a pas été suffisant pour respecter la date butoir.

La grande crainte de la direction : que tous les mi-temps titularisés demandent à travailler à temps complet et « [fasse] peser un risque important sur [les] ressources en emploi ITA alors que le budget 87 prévoit de nombreuses suppressions d'emploi » (déclaration du Directeur du Personnel et des Affaires Sociales). Cette grande crainte empêchait une politique plus audacieuse de résorption des non-titulaires.

Notre connaissance de la population concernée nous incitait à parier sur le fait qu'une majorité resterait à temps partiel et qu'il serait possible d'envisager un effet cascade avec les 1/2 postes libérés. us avons fortement développé cet argument mais le service du personnel était tétanisé à l'idée de devoir faire face à une demande de passage à temps plein qu'il n'aurait pas pu satisfaire.

Cette crainte a fait que, contrairement à notre avis, le CNRS a titularisé en premier ceux d'entre-nous qui souhaitaient passer à plein temps, s'interdisant ainsi de faire jouer l'effet cascade et obligeant ceux qui voulaient rester à mi-temps à être titularisés les derniers, en 1988 ou 1989, quelques-uns même en 1990. Accessoirement, on voit combien la rétroactivité était importante à obtenir !

Un point restait cependant non réglé : celui de la validation pour la retraite des années de non-titulaire. Il aurait fallu obtenir une modification du code des pensions, comme une lettre du Collectif le réclame dès juillet 1985, dans une lettre adressée au ministère du Budget ! Mais, pour l'essentiel ce fut vraiment une « belle lutte » dont on peut dire que l'issue victorieuse a changé la vie de près de 1200 personnes puisque notre action a apporté la titularisation aux mi-temps de tous les EPST. Un effet inattendu de cette lutte a été de développer l'emploi ITA des départements des sciences de la vie et surtout de SHS, dans des proportions dont aucun directeur scientifique de ces départements n'aurait osé rêver ! Ils auraient préféré sans doute recruter de jeunes chercheurs, mais bon... Nous avons ainsi été les agents involontaires d'une politique de l'emploi scientifique non voulue par le pouvoir politique. Cette victoire est bien la nôtre, nous les mi-temps, de notre détermination et de notre volonté d'agir collectivement jamais mise en défaut. Les plus actives étaient syndiquées et à toutes les étapes les syndicats nationaux se sont impliqués mais c'est le SNTRS qui a mené l'essentiel de la bataille.

Dans le Collectif d'une part mais aussi grâce à tous les relais des sections syndicales et du Bureau National avec lequel nous avons toujours travaillé, qui a approuvé toutes nos analyses et soutenu toutes nos actions.



## La validation pour la retraite des services effectués à mi-temps ou les ruses de l'histoire.

En 1986, les mi-temps avaient gagné sur l'essentiel mais un point cependant n'avait pas été réglé, celui de la validation des années effectuées à mi-temps pour la retraite. Pourtant, dès le début de leur action, les mi-temps y avaient pensé puisque leur première intervention sur cette question date de juillet 1985, par une lettre au ministre du Budget !

En 1993, cinq ex mi-temps du SNTRS lancent un appel à la mobilisation : « Ex mi-temps : et vos retraites ? » (SNTRS-Info, février 1993) en soulignant l'aspect financier et en indiquant qu'il nous faut obtenir le droit de racheter les années de contractuel en vue de la retraite, comme avaient pu le faire les ex plein-temps qui le souhaitaient.

Nous n'avons pas réussi à entraîner une mobilisation suffisante et les choses en restèrent là pendant longtemps, bien que la question soit régulièrement évoquée par le SNTRS, malheureusement sans succès.

Paradoxe de l'histoire, c'est un décret d'application de la loi Fillon de réforme des retraites (D-2003-1305 du 26/12/2003), que la CGT avait tant combattue, qui rend possible la validation des services auxiliaires effectués à temps partiel suivi, le 24 janvier 2005 d'un arrêté ministériel précisant les modalités d'application.

Pour tous les ex "mi-temps" de 1984 c'est enfin l'ouverture du droit à une titularisation "pleine et entière", c'est la possibilité de faire prendre en compte 10 voire 15 ans de services contractuels, c'est la possibilité de faire prendre en compte les enfants nés avant 1984 et de récupérer les années de bonification, mais ce n'est pas la réparation de l'injustice commise en 1986 !

En effet, le code des pensions prévoit que le calcul des retenues rétroactives - "le rachat" - se fait sur la base du traitement de titulaire afférent à l'indice détenu à la date de la demande.

Même si les carrières ne sont pas fulgurantes dans les EPST, il n'est pas difficile de comprendre que les indices d'avant 1984 n'ont rien à voir avec ceux de 2004. Les modalités de rachat des anciens "plein-temps" étant déjà scandaleuses à l'époque, comment qualifier celles qui seront appliquées aux ex "mi-temps" !

---

Petite consolation, les sommes acquittées au titre des retenues rétroactives sont déductibles du revenu imposable.

---

Enfin, l'arrêté du 24 janvier 2005 ne règle pas la question de tous ceux (celles devrait-on dire car il s'agit surtout de femmes) qui, ayant fait leur demande de validation en 1986 comme il se devait, ont déjà reçu la notification des services validables (et de ceux qui, à l'époque, ne pouvaient pas l'être). Il était nécessaire d'obtenir une autorisation de "validation complémentaire" pour que la prise en compte des années manquantes soit possible. A ce moment là, dans l'état des textes, ceux/elles qui se sont vus refuser leur demande de validation des années à temps partiel n'ont pas la possibilité de renouveler leur demande.

Sans attendre la publication de l'arrêté, des militantes SNTRS de "l'ex collectif mi-temps" rencontrent la direction du CNRS (L. Flabée - DRH et F. Faure - Bureau des pensions) le 17 janvier 2005 pour faire le point de la situation.

À cette occasion nous apprenons que la question de la validation complémentaire ne fait pas l'unanimité parmi les ministères concernés. Le ministre de la Fonction Publique a demandé à J.-P. Raffarin (Premier Ministre) d'arbitrer entre le ministère du Budget qui est contre et la Fonction Publique qui est pour. Nous apprenons également que cet arbitrage n'était pas encore

rendu. Mais l'arrêté du 24 janvier changeait la donne ! Il serait parfaitement inadmissible et juridiquement irrecevable que des agents puissent être autorisés à valider des années simplement parce qu'ils ont tardé à faire leur demande tandis que d'autres seraient exclus définitivement pour les mêmes années pour avoir fait la demande dans les temps. On imagine l'avalanche de recours contentieux !

Nous avons réussi à informer largement les personnes concernées via les sections du SNTRS et une modeste réactivation du collectif pour pousser J.P. Raffarin à trancher dans le bon sens et pas dans 10 ans. Ce qui fut fait.

Au CNRS au moins 1000 personnes étaient concernées ainsi qu'un grand nombre dans tous les autres EPST et à l'Éducation Nationale. Ce sont d'abord les ex mi-temps de 1984 (848 à l'époque rien qu'au CNRS) mais aussi un grand nombre d'anciens contractuels 1959 titularisés normalement mais qui pouvaient avoir quelques années effectuées à mi-temps non validables et tous ceux qui embauchés après 1984 avaient effectué des services auxiliaires à temps partiel avant leur recrutement.

L'enjeu financier que représentait la validation ou la non validation des années à mi-temps était loin d'être négligeable même si le manque à gagner n'était pas facile à calculer et très variable selon les cas individuels. Ainsi, une collègue ayant travaillé pendant 15 ans comme contractuelle à mi-temps avait calculé que validées, ces années lui vaudraient une majoration de pension civile d'environ 14 % de son dernier salaire plus la prise en compte de ses enfants nés pendant qu'elle était contractuelle.

En tout état de cause, la réforme Fillon complexifiait les choix individuels mais pour les mi-temps c'était l'épilogue.

Pas si mal n'est ce pas ?



## La création de l'USCA-CGT en 1986 Pourquoi et comment les Chercheurs des EPST sont arrivés à la CGT

**P**our comprendre la signification de la création en 1986 de l'Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés (USCA) dans la CGT et les batailles syndicales et politiques auxquelles elle a donné lieu, il faut avant tout saisir les enjeux de l'arrivée des chercheurs des EPST dans la CGT. Tout débat sur cet événement sans mesurer les enjeux n'a guère d'intérêt.

### Rappel historique

En 1948, les dirigeants patronaux et gouvernementaux, dans le contexte de la guerre froide, ont tenté d'affaiblir la CGT. La CGT avait une image très positive auprès de la population, surtout parce que la CGT, qui s'était réunifiée pendant l'occupation après des divisions entre les deux guerres mondiales, avait joué un rôle important dans la résistance et dans l'élaboration du programme du Conseil National de la résistance (nationalisations, sécurité sociale, ...). L'affrontement politique s'est traduit sur le terrain syndical par la scission de FO-CGT et aussi par le départ de la Confédération des enseignants de sa fédération de l'Education Nationale (FEN-CGT) à l'exception des enseignants de l'enseignement technique. Les démissionnaires ont créé une organisation autonome des Confédérations syndicales, la FEN. La FEN a joué un rôle très important pendant quatre décennies dans tous les cycles de l'enseignement, dans la recherche et la Fonction Publique. C'est dans la FEN que la profession de chercheurs à plein temps apparue au CNRS a constitué

le premier syndicat de chercheurs dans les années 1950, le SNCS-FEN.

La FEN et ses syndicats ont véritablement cogéré les champs de l'enseignement et de la recherche avec l'Administration et le gouvernement. La FEN a été aussi au cœur du développement des mutuelles de l'enseignement (MAIF,...) qui ont constitué un empire financier.

Cette place de la FEN a été rendue possible par l'acceptation de la CGT (soutenue par la SFIO et le PCF) de ne pas concurrencer la FEN, dès la scission de 1948. Ce consensus politique autour de la FEN a été favorisé par l'organisation de la FEN en tendances qui permettaient une expression autonome de chaque tendance. La tendance Unité Indépendance et Démocratie (UID), proche de la SFIO puis du PS, avait une large majorité dans le syndicat des instituteurs, le SNI, lui permettant de contrôler la FEN.

La seconde tendance importante était Unité et Action (U et A proche du PCF et de la gauche socialiste) qui contrôlait le syndicat du secondaire, le SNES. En raison de la montée en puissance dans les années 70-80 de l'enseignement secondaire où le taux de syndicalisation à la FEN était très grand, la direction UID de la FEN était menacée par la tendance U et A. Les directions de la FEN et du PS ont alors programmé une recomposition fondée sur l'exclusion du SNES. Ce projet a été connu rapidement par les responsables politiques et syndicaux. La majorité d'U et A,

en réaction, a donc envisagé dès le milieu des années 1980 la création d'une autre fédération autonome.

Finalement, la FEN a éclaté en 1992. Comme prévu, le SNES a servi de base à la création d'une nouvelle organisation autonome, la FSU. Le SNES a été suivi par plusieurs syndicats dont le SNESup. Le SNCS a rejoint la FSU quelques années plus tard. Pour sa part, ce qui est resté de la FEN est devenu l'UNSA en 2000. L'UNSA a été rejointe par des syndicats autonomes d'autres ministères que l'Education Nationale et d'établissements publics du secteur productif.

### Pourquoi la CGT a toujours voulu préserver la FEN

La direction de la CGT ne souhaitait pas un retour massif dans ses rangs des travailleurs intellectuels de l'enseignement et de la recherche (l'essentiel des catégories A et A+ de la Fonction Publique, des niveaux de qualification correspondant aux ingénieurs et cadres du privé) dont le nombre augmentait régulièrement et pouvait bouleverser les équilibres dans la CGT. La CGT se considérait comme une organisation de la classe ouvrière et les autres catégories de salariés ne devaient pas y avoir un rôle trop important. Les dirigeants de la CGT étaient soutenus par la direction du PCF qui partageait cette conception. Le PCF voulait aussi éviter un affrontement dur avec le PS (SFIO avant 1970) avec lequel il voulait réaliser une alliance électorale, qui s'est réalisée avec le Programme Commun.

## La situation syndicale dans la recherche après 1970 et la création de l'USCA-CGT

Le SNCS-FEN était de loin la première organisation de chercheurs dans les organismes de recherche qui allaient devenir des EPST en 1982. Il existait d'autres organisations qui tentaient de syndiquer les chercheurs : le SGEN-CFDT, le SNIRS-CGC et le SNPPRES-FO. Comme nous l'avons vu ci-dessus, il n'y avait pas de syndicat CGT ouvert aux chercheurs. Par contre la CGT était présente auprès des ITA en concurrence avec la CFDT, la CGC, FO et la FEN.

Le SNCS-FEN, le SNPEN-FEN (ITA de l'IN2P3) et le SNTRS-CGT étaient proches politiquement. Pour renforcer leur coopération, ils avaient passé un accord dit « de concertation » qui formalisait cette coopération qui les engageait, conformément au consensus de 1948 entre la FEN et la CGT, à respecter leurs champs de syndicalisation respectifs. La FEN condamnait cette coopération entre le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT et caressait le projet de permettre au SNPTES-FEN de syndiquer les chercheurs pour affaiblir le SNCS.

Des militants de ces deux syndicats s'interrogeaient sur la syndicalisation des chercheurs à la CGT compte tenu des enjeux politiques, sociaux et économiques que représentent l'enseignement et la recherche. Ces secteurs sont clairement importants pour le développement économique et social d'un pays. Comment admettre que la CGT ne joue qu'un rôle limité dans ces secteurs et ne soit pas en situation de peser fortement sur leurs orientations alors qu'elle était l'organisation la plus représentative du monde du travail et qu'elle est l'organisation de classe qui défend le mieux les salariés. Et puis comment comprendre et admettre que la CGT avait fini par accepter en 1960 la syndicalisation des ingénieurs et cadres du privé (UGICT) tout en continuant à rejeter la syndicalisation des chercheurs, des enseignants chercheurs du supérieur et des enseignants du primaire et du secondaire du Ministère de l'Education Nationale ?

Les chercheurs aussi devaient pouvoir bénéficier de la démarche interprofessionnelle de la CGT. Le corporatisme dans l'autonomie isole des groupes de salariés et rend plus difficile pour eux la prise de conscience des enjeux y compris pour leurs propres droits et salaires.

Au milieu des années 80, quand le projet d'exclusion du SNES de la FEN a commencé à être connu, le rapport de force dans le SNCS entre ceux qui voulaient rejoindre la CGT et ceux qui voulaient rester dans l'autonomie était équilibré, contrairement à la situation dans les autres syndicats de la FEN à dominance U et A. Début 1983 les partisans de l'entrée dans CGT contrôlaient encore la direction du SNCS-FEN. C'est au congrès du SNCS-FEN à Bordeaux en 1983 que les tenants de l'autonomie ont réussi à commencer à déplacer le rapport de force en leur faveur dans la tendance U et A en accusant les partisans de l'entrée des chercheurs dans la CGT de ne pas respecter la démocratie dans les instances du SNCS. Ce sont les militants du SNCS, partisans de rejoindre la CGT, mis en minorité dans la direction du SNCS au congrès de 1983 qui, après quelques péripéties, ont créé l'USCA-CGT.

Ces militants du SNCS-FEN ont d'abord caressé l'idée avec quelques dirigeants du SNTRS-CGT que des chercheurs du SNCS-FEN pourraient rejoindre le SNTRS-CGT. Des contacts ont eu lieu. La direction du PCF était informée de ces contacts et a alors multiplié les pressions pour bloquer cette démarche. Dans ces conditions, les dirigeants du SNTRS-CGT ont opté en 1985 pour maintenir l'accord de concertation entre le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT. Pour les militants du SNCS-FEN qui pensaient qu'il était fondamental que les chercheurs aient la possibilité d'intégrer la CGT, il fallait donc chercher une autre voie pour entrer dans la CGT. Après des péripéties qui n'ont pas d'intérêt pour cet article, à l'automne 1986, la Secrétaire Générale de L'UGFF, Thérèse Hirsberg et le Secrétaire Général de l'UGICT, Alain Obadia, membre du bureau confédéral, ont annoncé par un communiqué de presse qu'ils avaient décidé de soutenir la création de l'Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés (USCA)-CGT qui avait été proposé par un groupe de chercheurs issus du SNCS-FEN. Le congrès fondateur s'est tenu quelques jours plus tard à Montreuil.

### Les conséquences de la création de l'USCA-CGT

La première conséquence de la création de l'USCA-CGT a été la décision du SNTRS-CGT de mettre fin à l'accord de concertation avec le SNCS-FEN et de s'ouvrir à la syndicalisation des chercheurs. Le consensus de 1948 était mort

dans le champ de la recherche. Ensuite, le SNTRS et l'USCA étaient des syndicats concurrents car dans les EPST plusieurs élections importantes se faisaient (et se font toujours à juste titre) sur la base de listes ITA/chercheurs (Conseil d'Administration, CTP/CT, CAES). Les relations se sont tendues entre les militants de l'USCA et du SNTRS.

Les tensions qui ont existé autour de l'USCA dans l'appareil de la CGT se sont apaisées en quelques années car la CGT a dû se positionner sur la recherche mais aussi l'enseignement quand l'éclatement de la FEN est devenu imminent. La CGT a décidé de syndiquer les enseignants sans attendre que la situation devienne ingérable.

Le plus pénible pour les militants majoritairement communistes qui ont été à l'origine de l'USCA a été la pression exercée sur eux par la direction du PCF. Il en a sans doute été de même pour les militants communistes du SNTRS. Ces pressions visaient vraisemblablement à décourager la syndicalisation des chercheurs à la CGT.

Finalement les membres des deux syndicats se sont regroupés au bout de 12 ans, en 1998, dans le SNTRS-CGT. L'évolution de la réglementation électorale dans la Fonction Publique les y a obligés. Il a fallu se mettre d'accord pour que la CGT ne risque pas connaître de graves difficultés dans les EPST.

---

**Nous devons retenir quelques leçons de cette histoire, notamment que tous les salariés ont leur place dans la CGT à égalité de droits et de devoirs et que l'indépendance des syndicats vis-à-vis des partis est une nécessité.**

---

Michel PIERRE, Secrétaire Général de l'USCA-CGT de 1986 à 1998 et Secrétaire Général Adjoint du SNTRS-CGT de 1998 à Février 2015.

Michel GRUSELLE, Secrétaire Général du SNCS-FEN de 1975 à 1983 et membre du BN du SNTRS-CGT de 1998 à 2002.



*Congrès de 1958*

*Congrès de 1974*





*Congrès de 1978*

*Manifestation pour "le milliard" en 1960*





*Manifestation contre la délocalisation*

*Manifestation contre le démantèlement  
du CNRS en 1995*



## La période USCA (Union Syndicale des Chercheurs et assimilés)

Retraité, Secrétaire de la Section de Bordeaux du SNTRS de 1974 à 1988

Membre du Bureau National du SNTRS de 1982 à 1988

Membre de la Commission Exécutive du SNTRS de 1976 à 2008

A représenté le SNTRS au Comité National de la Recherche Scientifique, au Conseil Scientifique du département des Sciences de la Vie, au Conseil d'Administration du CNRS.

Adhérent du SNTRS-CGT depuis 1970 et du Parti Communiste Français depuis 1973



### Quel était le contexte politique?

Nous sommes quelques années après l'élection présidentielle de 1981 qui marque l'aboutissement de la stratégie du programme commun de gouvernement entre le PS, le PCF et le MRG, même si la réactualisation de celui-ci avait échoué avant l'élection présidentielle. Le mouvement syndical est très politisé, la CGT et la plupart de ses structures ont soutenu le programme commun dès sa signature en 1972. Cependant entre les partenaires du programme commun il y avait une concurrence féroce, le PCF et le PS voulant en avoir le leadership pour l'appliquer à leur manière. Cette concurrence s'exerçait à tous les niveaux, y compris dans les organisations syndicales entre militants politiques des deux camps.

C'est le PS avec François Mitterrand qui a gagné l'élection présidentielle avec 25.85% au 1er tour ; le PC avec Georges Marchais n'obtient que 15,34%. Aux législatives qui suivent dans la foulée le PS obtient seul la majorité absolue avec 266 députés sur 491, le PCF n'en obtient que 44. Toute la stratégie du PCF qui était d'être en tête de la gauche est donc un échec qui laisse nombre de militants communistes très déçus. François Mitterrand avait dit pour rassurer les américains, qu'il lui fallait mettre le PCF à 15% pour pouvoir gouverner avec les communistes et mettre en œuvre une politique sociale démocrate, on disait réformiste à l'époque ! Malgré cela des ministres communistes entrent au gouvernement espérant pouvoir peser de l'intérieur, mais ils le quittent en 1983, dès le plan de rigueur de Pierre Maurois. En 1986 la gauche perd les élections législatives et la droite revient au pouvoir avec Jacques Chirac 1er ministre.

### Quelle était la situation syndicale dans la recherche scientifique en 1986 ?

L'accord de concertation syndical signé en 1967 entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN avait permis de créer un rapport de forces important au CNRS et à l'INSERM et les nombreuses mobilisations tout au long des années 1970 ont pesées lors des négociations sur le statut des personnels en 1982. La titularisation des chercheurs et des ITA est obtenue en 1983; c'est une victoire considérable du rapport de forces qui a fait basculer l'arbitrage du 1er ministre Pierre Maurois en faveur des positions syndicales défendues par le ministre communiste de la Fonction Publique Anicet Le Pors contre celles défendues par le ministre socialiste de la Recherche Jean Pierre Chevènement.

Le SNCS-FEN, comme tous les syndicats de cette Fédération Autonome de l'Education Nationale, fonctionnait en tendances politiques organisées. C'est la tendance Unité et Action (U&A), animée par des communistes qui est alors majoritaire, Michel Gruselle en est le Secrétaire Général. La situation politique et la dualité PCF/PS ont des répercussions sur le fonctionnement interne de ce syndicat de chercheurs ultra majoritaire chez les chercheurs au CNRS et à l'INSERM. Par ailleurs au sein du PCF un courant « rénovateur » conteste la ligne officielle qui a mené à l'échec. Bien évidemment, ces débats se poursuivent au sein des organisations syndicales. Lors du congrès du SNCS à Bordeaux en 1983, la direction du SNCS, avec lequel le SNTRS était liée par un accord de concertation, doit faire face à une bataille interne menée au sein même de la tendance U&A par des communistes « rénovateurs ». Habi-

**L**e 24 septembre 2016, lorsque j'écris cette histoire pour la tribune libre du syndicat, trente ans ont passé...

Cette «période USCA» s'est étalée de 1986 à 1997, mais puise ses racines dès le 10 mai 1981. Il y a eu la conjonction de deux phénomènes, l'un politique, l'autre syndical, mais les deux étaient liés à cette époque, la CGT depuis la scission de 1947 étant sous influence forte du Parti Communiste au moins dans ses structures fédérales ou confédérales où nombre des principaux dirigeants figuraient également dans les instances dirigeantes du PCF. Henry Krasucki Secrétaire général de la CGT et membre du Bureau politique du PCF, Louis Viannet membre du Bureau confédéral de la CGT et membre du Bureau politique du PCF, Thérèse Hirsberg Secrétaire générale de l'UGFF-CGT et membre du Comité central du PCF, Alain Obadia Secrétaire général de l'UGICT-CGT et membre du Comité central de PCF, René Le Guen ancien secrétaire général de l'UGICT-CGT et membre du Comité Central du PCF sont parmi les principaux responsables qui ont été en lien direct avec cette affaire.

lement, ce ne sont pas les orientations du syndicat qui sont contestées mais les pratiques démocratiques de ses dirigeants qui sont mises en accusation. Ce congrès de Bordeaux est suivi de très près en coulisses par les états majors politiques qui ont envoyé sur place des observateurs. Le PCF enverra trois «émissaires» : Claude Llabres, un proche de Guy Hermier (classé rénovateur) qui dirige la commission « Intellectuelle » du PCF, Michel Laurent, un proche de René Le Guen qui dirige la commission «Scientifique et Technique» du PCF à laquelle participent un certain nombre de militants syndicaux du SNCS et du SNTRS et un troisième dont j'ai oublié le nom qui était le représentant national de la tendance U&A à la direction de la FEN. Au final les délégués au congrès désavouèrent leur direction sortante et la plupart des dirigeants se retrouveront exclus des instances de direction. Marc Olivier, un communiste «rénovateur» de Grenoble sera élu Secrétaire général. Dans un premier temps les exclus tenteront de reconquérir leur place en créant une tendance Unité & Action bis à laquelle la direction du SNTRS par solidarité apportera officiellement son soutien et une aide matérielle durant plusieurs mois. Même si le SNTRS est principalement dirigé par des adhérents du PC, il n'en est pas moins un syndicat démocratique de masse (2000 à 2500 adhérents environ), composé de l'ensemble des sensibilités. Ce soutien officieux à une fraction dissidente d'un syndicat situé hors du champ de la CGT ne pouvait pas durer sans poser à la longue des problèmes internes dans le SNTRS. Il y fut mis fin lorsque la tournure du combat fratricide au sein du SNCS devint trop insoutenable et risquait de porter atteinte à l'unité syndicale à la base. Les liens qui s'étaient distendus entre le SNTRS et le SNCS reprirent peu à peu et l'unité syndicale pu s'afficher de nouveau.

\*\*\*

Parallèlement durant cette même période, et au-delà du milieu de la recherche scientifique, des intellectuels, des syndicalistes dans les rangs communistes s'interrogent également sur la stratégie qui a conduit leur parti à la défaite de 1981, puis à quitter le gouvernement en 1983 et à assister au retour de la droite avec Jacques Chirac 1er Ministre d'un gouvernement de cohabitation en 1986. Les déclarations de la direction nationale ne les satisfont pas, les analyses du congrès

du PCF de 1985 qui nient toutes responsabilités de la direction et renvoient à des retards du passé passent mal. Ce débat traverse forcément aussi les communistes syndiqués au SNTRS. Le Bureau National (BN) qui est l'exécutif du syndicat, compte 12 membres (1) ; ils sont tous communistes ce qui n'a pas toujours été le cas, mais c'était ainsi à ce moment-là, sans que cela ne choque les adhérents qui confiaient volontiers aux militants communistes les responsabilités syndicales. Alain Montintin est Secrétaire général du SNTRS et Richard Varin Secrétaire Général Adjoint.

Des intellectuels communistes autour de Daniel Karlin (cinéaste, membre de la haute autorité de l'audiovisuel mise en place par François Mitterrand) décident de lancer une pétition qui sera publiée dans « Le Monde » à frais d'auteurs pour demander la tenue d'un congrès extraordinaire du PCF afin d'analyser les raisons objectives de la défaite et tenter d'en tirer des leçons. La pétition circule également dans les couloirs du SNTRS. Elle recueillera plus d'un millier de signatures communistes dans toute la France. Dix des douze membres de la direction du SNTRS figurent parmi les signataires ainsi que de nombreux militants du SNTRS dans les régions. La liste des signataires sera examinée à la loupe dans les états majors.

Sans bien s'en rendre compte lui-même, et sans l'avoir programmé, le SNTRS venait de rompre la courroie de transmission qui le liait au PCF via les relais confédéraux de la CGT. Il retrouvait ainsi cette indépendance inscrite dans le marbre de la Charte d'Amiens en 1905 et toujours au front des statuts de la CGT. Une indépendance qu'il faudra apprendre à gérer!!!

En effet, il ne pouvait être question pour certains dirigeants confédéraux que ce syndicat de la recherche, secteur clé de la politique gouvernementale, reste aux mains de communistes jugés si peu fiables ! Mais comment faire ? On ne saura jamais qui en a eu l'idée ni d'où est venue la consigne, du sommet de la confédération ou de celui du PCF ? Probablement le triumvirat Hitzsberg, Obadia, Vianet s'est senti assez légitime politiquement et syndicalement pour prendre seul cette décision en dehors de toutes instances démocratiques, et pendant l'absence du Secrétaire Général de la CGT Henry Krasucki en vacances, mais à partir de ce moment là, c'est toute une stratégie de

déstabilisation de notre organisation syndicale qui s'est mise en place. Si pour tuer son chien on dit qu'il a la rage, alors pour eux le SNTRS était subitement atteint de plusieurs maladies graves appelées «désaccords».

Le SNTRS, depuis toujours jouait loyalement son rôle de syndicat confédéré et participait activement aux débats dans toutes les instances dont il relevait. FERC et UGFF pour le niveau fédéral, UGICT pour le niveau confédéral. Sur certains points d'organisation ou de revendications nous avions des désaccords mais globalement nous ne remettions pas en cause les orientations fondamentales de la CGT auxquelles nous étions très attachés.

Nos divergences portaient en gros sur trois points:

- La syndicalisation des chercheurs au SNTRS qui nous était interdite par la Confédération (2),
- Les dérogations au statut de fonctionnaire que nous revendiquions et qui nous étaient contestées par l'UGFF (3),
- Notre structure syndicale de syndicat national qu'on nous contestait et les syndicats de Sites qu'on voulait nous imposer à la place (4).

Derrière ces divergences se cachaient bien sûr des arrière-pensées plus politiques. Les syndicats nationaux étaient perçus comme trop indépendants, la syndicalisation des chercheurs à la CGT aurait remis en cause l'accord de 1947 qui laissait à la FEN l'exclusivité du champ de syndicalisation des enseignants, les syndicats de Sites auraient été plus près des Unions départementales, porte-paroles de la confédération à cette époque et véritable courroie de transmission du PCF localement.

Ces débats étaient généraux dans la CGT et le SNTRS y prenait sa part en avançant des arguments de bon sens. Le CNRS étant un établissement national implanté sur tout le territoire il fallait pour défendre les personnels face à la direction, un syndicat structuré nationalement avec des sections locales sur le terrain. Nous voulions également garder notre capacité d'analyse globale de la politique scientifique qui nous aurait échappé si nous avions dissous notre structure nationale. C'est probablement ce point précis qui nous était le plus contesté. Nous souhaitions obtenir les garanties du statut de fonctionnaire

d'Etat tout en adaptant son contenu aux spécificités de la recherche. Même si les désaccords font partie de la vie démocratique normale d'une organisation syndicale cela bien sûr avait créé de vifs débats internes et des rancœurs entre l'UGFF et le SNTRS. Nous n'acceptons pas que soient remises en cause par nos instances fédérales des orientations prises démocratiquement dans nos congrès (3).

Préparant son congrès de 1986 le SNTRS, fort des principes fondateurs du fédéralisme dans la CGT qui permettent à chaque structure de décider en toute indépendance de ses orientations, décide de mettre à son ordre du jour la syndicalisation des chercheurs au SNTRS contre l'avis de la confédération. Cette syndicalisation était souhaitée fort majoritairement et l'issue des débats ne faisait aucun doute. Lors du précédent congrès, des amendements de sections syndicales avaient déjà tenté de débattre de cette question, mais la direction syndicale de l'époque (la même qu'en 1986) s'y était refusée pour ne pas aller contre la confédération. Mais cette question ne pouvait plus ne pas être tranchée.

C'est sans doute la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Pour les tenants de l'orthodoxie il fallait faire très vite et trouver une parade pour empêcher le SNTRS d'étendre son influence chez les chercheurs. Puisqu'ils ne pouvaient plus empêcher la syndicalisation des chercheurs à la CGT il leur fallait la contrôler. C'est à ce moment là probablement que nos camarades chercheurs, en mal de reconquête de la direction du SNCS, allaient faire l'affaire, on leur offrirait un syndicat rien que pour eux chargé d'occuper le terrain politique dans les EPST et d'y diffuser la voix de son maître. Lâchés par le SNTRS pour continuer leurs luttes fractionnelles au sein du SNCS, ils n'étaient pas chauds pour adhérer dans un syndicat où les ITA étaient majoritaires. La proposition de créer leur propre syndicat dans la CGT était une opportunité à saisir.

**Le 24 septembre 1986** un entrefilet dans le journal l'Humanité nous apprend donc la création par la CGT de l'Union Syndicale des Chercheurs et Assimilés (USCA-CGT). Cette initiative est cautionnée par Thérèse Hitzberg Secrétaire générale de l'UGFF-CGT et membre du comité central du PCF, Alain Obadia Secrétaire général de l'UGICT-CGT et membre du Comité central du PCF avec l'accord de Louis Viannet N°2

de la CGT et membre du Bureau politique du PCF qui remplace à ce moment là Henry Krasucki parti en vacances. Ce nouveau syndicat CGT est composé essentiellement d'une quarantaine de communistes dans toute la France, ex-membres ou anciens dirigeants du SNCS. Des syndicats de cette nouvelle organisation seront créés également en province, comme le SIURB à Bordeaux. A Montpellier des syndiqués du SNTRS créeront un syndicat de Site pour tenter de mettre en œuvre les positions confédérales.

L'USCA développera durant une dizaine d'années une activité de propagande relativement importante, présentera des listes concurrentes de celles du SNTRS dans les élections professionnelles, au CAES etc. Il bénéficiera du soutien matériel de l'UGFF, hébergement à Montreuil au siège de la confédération, tirage de tracts etc. Sur le terrain l'affrontement entre le SNTRS et l'USCA sera souvent rude. A Bordeaux par trois fois les militants du SNTRS se défendront victorieusement devant des tribunaux des plaintes portées contre eux.

Quelques adhérents du SNTRS se firent les portes-paroles de la confédération et de l'UGFF dans leur section et dans les instances du SNTRS pour tenter de remettre en cause l'orientation du Syndicat. S'ils restèrent le plus souvent assez isolés cela créa beaucoup de polémiques qui ont nuit à l'activité syndicale. Dans la CGT le SNTRS était devenu un syndicat scélérat et ses militants des renégats. La plupart des Unions Départementales refusaient d'arbitrer les différents locaux entre les deux syndicats. Au mieux elles restaient neutres au pire prenaient fait et cause pour l'USCA. Fait assez unique dans les annales de la CGT, lors de la préparation d'un congrès du SNTRS, l'UGICT et l'UGFF rédigèrent un contre-document d'orientation à celui élaboré par le SNTRS pour le mettre en débat au congrès des syndiqués. Il fut rejeté très majoritairement par les délégués et le syndicat resta conforté dans sa démarche. La confédération resta fermée à toutes sollicitations de notre part durant des années et refusait d'arbitrer. Seule, la FERC, dirigée à l'époque par Joël Hedde, s'est offusquée des conditions de la création de ce syndicat de chercheurs qui s'était faite dans le champ de syndicalisation qui était le sien sans qu'elle soit consultée. C'était le moins qu'elle pouvait faire ! Henry Krasucki devait confier plus tard qu'à son retour

de vacances il avait été mis devant le fait accompli par Louis Viannet !

Malgré tous ses efforts l'USCA n'arrivera pas à progresser significativement en termes d'adhérents, (une quarantaine dans toute la France) et si ses résultats dans les élections n'étaient pas nuls ils sont restés peu significatifs et au niveau de quelques pourcents. Bien sûr, cette bataille fratricide entre deux organisations se revendiquant de la même CGT fut mal comprise chez les personnels et ne fut pas sans conséquence sur la capacité du SNTRS à syndiquer les chercheurs et à gagner sa représentativité dans cette catégorie de personnels dans les scrutins nationaux. Malgré tout, au fil des ans, l'influence électorale du SNTRS chez les chercheurs progressait régulièrement quand celle de l'USCA piétinait voir régressait. C'est sans doute ce constat qui conduisit les instances confédérales et celles du PCF à revoir leur stratégie. J'ai appris par exemple, des confidences d'un chercheur bordelais ex-syndiqué à l'USCA, qu'un émissaire du PCF (Paul Brouzeng) était venu à Bordeaux pour leur demander de cesser leur activité fractionnelle. Bien sûr ils ont refusé mais ont compris à ce moment-là qu'ils étaient lâchés.

Michel Gruselle, Secrétaire général de l'USCA prit l'initiative d'une rencontre avec Jean Omnès alors Secrétaire général du SNTRS afin de tenter de débloquer la situation. Celui-ci accepta d'abord une rencontre en tête à tête avant d'engager le syndicat dans une négociation. Le rapprochement se fit et l'USCA fut dissoute en 1997.

La plupart des adhérents de l'USCA rejoignirent le SNTRS et ses structures, après quelques aménagements statutaires et concessions réciproques et la CGT a pu renforcer son influence dans les EPST. Si la cohabitation au sein du SNTRS entre les militants des deux structures n'a pas été toujours de tout repos, la démocratie syndicale interne a permis au syndicat de retrouver une meilleure cohérence vis-à-vis des personnels et une plus grande visibilité de la CGT dans la recherche scientifique.

La plupart des camarades impliqués dans cette histoire sont aujourd'hui à la retraite ou décédés. Celle-ci a marqué profondément les militants de ma génération. En 1995, le 45ème Congrès confédéral de la CGT a réaffirmé son attachement à l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis

politiques et a rompu progressivement ses liens avec le PCF, donnant en quelque sorte raison à notre combat. La plupart des militants de l'USCA ainsi que de nombreux militants du SNTRS ont quitté le PCF à la suite de cette histoire, la plupart sont restés adhérents à la CGT.

A y regarder de près, les différences d'analyses sur les revendications des chercheurs et des ITA, sur la politique scientifique, sur les enjeux stratégiques, sur les enjeux de société, sur les choix de société, n'étaient pas si grandes entre les deux syndicats. La question fondamentale qui a été posée alors était essentiellement une question de démocratie : Qui dirige le mouvement syndical ? Les salariés syndiqués eux-mêmes ? Ou les syndicats ne sont-ils que des relais, des bras armés d'une organisation politique ? L'histoire du syndicalisme français avait tranché cette affaire en 1906 à Amiens. Mais depuis les deux conceptions ont continué à s'affronter et l'histoire de l'USCA n'en a été qu'un des derniers soubresauts.

Ce récit est personnel et très incomplet, partiel et probablement partiel ; il sera sans doute contesté. L'histoire de cette époque devrait faire l'objet d'un regard plus collectif, je ne suis qu'un modeste témoin, mais il m'a semblé qu'il était utile de témoigner, de lever un tabou de 30 ans. La CGT a tout à gagner à analyser son histoire et le SNTRS ne devrait pas échapper à la règle.

Jacques AUDIN  
30 septembre 2016

## Annexes

1. *Membres du Bureau National du SNTRS en 1986 : Alain Montintin, Richard Varin, Gérard Mandville, Jean Omnès, Jacques Audin, Claudine Karlin, Dominique Lagrange, Catherine Driancourt, André Malandain, Roger Tarantola, Jean Pierre Riccio, René Ghirardelli.*

2. *Le SNTRS depuis longtemps souhaitait syndiquer les chercheurs qui étaient exclus statutairement de son champ de syndicalisation, et créer un syndicat inter-catégoriel rassemblant ITA et Chercheurs. La direction confédérale de la CGT pour qui les chercheurs devaient être assimilés aux enseignants s'y opposait de*

*puis toujours pour ne pas affaiblir le courant communiste (Unité & Action) de la FEN et ne pas rompre le statut quo qui donnait à la FEN l'exclusivité de champ de syndicalisation des enseignants depuis que cette ancienne fédération de l'éducation nationale de la CGT avait refusé la scission CGT/FO en 1947 et avait opté pour l'autonomie syndicale*

3. *Jusqu'en 1983, les personnels du CNRS avaient un statut de contractuel de la fonction publique qui les excluait du statut de fonctionnaire. Le SNTRS militait depuis une vingtaine d'années pour l'obtention d'un statut de fonctionnaire dérogatoire du statut général de la fonction publique conçu pour la fonction publique administrative, afin qu'il prenne en compte les spécificités des métiers de la recherche.*

*Nous nous opposons en cela à l'UGFF qui voyait dans les dérogations un risque pour le statut général qu'elle voulait unique et indivisible pour tous les corps et toutes les administrations. Lors du Conseil supérieur de la fonction publique qui dans la foulée de la nouvelle loi d'orientation de la recherche en 1983 devait statuer sur le nouveau statut des personnels de la recherche, l'UGFF, sensée nous représenter, s'était abstenue alors que la titularisation était acquise et que de nombreuses dérogations souhaitées avaient été acceptées dans les domaines des modes de recrutement, d'évaluation, de la constitution des corps de chercheurs comme d'ITA.*

4. *La Confédération et l'UGFF souhaitaient en finir avec les syndicats nationaux comme le nôtre et préconisaient une organisation syndicale avec des syndicats de Site qui prendraient en compte l'ensemble des personnels d'un même lieu géographique quels que soient leur organisme de rattachement (CNRS, Université, Crous, Inserm...). Nous étions opposés à une telle structuration car nous voulions garder nos syndicats d'Etablissements et considérions que c'était effectivement la forme la mieux adaptée pour défendre les personnels face à leur direction.*

## Témoignage de Pascal JANOTS, membre du Bureau National de l'Ugict de 1983 à 1988, puis Secrétaire National de l'Ugict jusqu'en 1996

Membre du Bureau National de l'Ugict de 1983 à 1988, puis secrétaire national jusqu'en 1996, et adhérent du Sntsr-Cgt, j'étais chargé du suivi du secteur confédéral Recherche et Technologie de la Cgt dont l'Ugict avait la charge. J'étais également membre du Pcf à l'époque (sauf pendant la période de la lettre fractionnelle du Pcf contre Maïté Demons qui m'a conduit à interrompre mon adhésion politique le temps de mon mandat).

Je me suis retrouvé au cœur de ce conflit interne et j'adhère globalement au témoignage de Jacques, me trouvant « en face » de la direction du Sntsr au côté de Alain Obadia et chargé du soutien à l'Usca, ce que j'ai personnellement mal vécu et ai ensuite regretté. Il me semble que la dimension « pression du Pcf sur la Cgt » n'était pas le seul facteur de ce conflit, même si elle était dominante. Des débats d'orientation syndicale traversaient nos organisations. D'une part, la négociation de la mise en place du statut de fonctionnaires par le gouvernement a fait l'objet de points de vue différents entre le Sntsr et l'Ugict, les deux organisations étant pourtant d'accord avec les dérogations au statut général des fonctionnaires face à la vision uniformisante de l'Ugff. L'Ugict considérait pourtant que le Sntsr avait négocié en retrait face au gouvernement (avec en toile de fond l'opposition Pcf-Ps au gouvernement dans le 2ème gouvernement). D'autre part, la conception de la spécificité portée par le Sntsr pouvait apparaître comme réductrice aux yeux de l'Ugict dans la mesure où le Sntsr avait décidé qu'il était tout entier adhérent à l'Ugict du fait du nombre largement majoritaire d'Ict en son sein. L'Ugict considérait alors que l'activité spécifique du Sntsr paraissait très généraliste.

Le soutien de l'Ugict à la création de l'Usca que j'ai appliqué m'est apparu alors plus subi par l'Ugict qu'impulsé dans la mesure où la spécificité et les organisations Ugict dans l'Ugff

semblaient combattues par cette dernière et par son relais Louis Vianet au Bureau confédéral. On peut donc penser a posteriori que le soutien de l'UGict à la création de l'USca faisait partie d'un deal au niveau du BP du Pcf (Viannet-Le Guen) et du BC(Viannet-Obadia) de la Cgt.

Il est cependant vrai que les aménagements du Sntrs pour accepter les chercheurs en son sein l'ont conduit à développer la spécificité.

Pascal JANOTS  
1er décembre 2016

---

### Témoignage de Christian LAUR Secrétaire Général de l'UD-CGT de la Gironde de 1984 à 1993

---

Cher Jacques

Juste quelques éléments qui me reviennent en mémoire à la lecture de ton long texte. Pour moi, c'est bien lointain et j'avais oublié la plupart de ces débats et actes que j'ai effectivement vécus puisque j'étais secrétaire général de l'UD-33 de 1984 à 1993.

Je te les livre, peut-être dans le désordre, dans le seul intérêt de la connaissance, certes approximative, des motivations et actes des uns et des autres. Comme tu le dis, la syndicalisation des chercheurs était « interdite » par la Confédé au même titre que les enseignants depuis 1947. Cela provoquait d'ailleurs de vifs débats dans toute la C.G.T et particulièrement en Gironde où notre regretté camarade et ami Jean Bonneville, éminent dirigeant de l'UD, aimé et respecté, « ferrailait » dur partout où il intervenait pour obtenir la syndicalisation des enseignants à la C.G.T.

Il convient de se rappeler que pour nous, militants de l'interpro, ce débat est venu conjointement avec celui plus général de l'adaptation des structures et d'une volonté confédérale très partagée à cette époque d'aller progressivement à la disparition des syndicats nationaux au profit de syndicats d'entreprises ou d'établissements ou à la rigueur de syndicats départementaux, toujours dans le juste souci de rapprocher le plus possible les lieux de décision des syndiqués.

Mais je comprends vos réticences, dans un établissement national... Cela se posait d'ailleurs à la S.N.C.F. également très centralisée mais avec des structures et une histoire différentes.

Ensuite lorsque cette affaire de la création de l'USCA est apparue, il est exact que nous avons eu la pression de la part de l'UGFF, plus d'ailleurs que de l'UGICT même si Maité Demons qui suivait l'UD pour l'UGICT m'en parlait, mais je ne me souviens pas de pression quelconque. C'est vrai aussi que la concordance des revendications et des enjeux étaient très proches dans les deux syndicats comme tu l'indiques ajoutant à notre trouble des militants de l'interpro, car nous voyions moins clair de l'extérieur et que c'est toujours difficile dans ces conditions d'appréhender correctement les choses. Je me souviens parfaitement lorsque tu venais m'en parler (et tu étais un camarade que j'appréciais) je trouvais tes arguments pertinents, mais il en était de même avec Rousseau (que je connaissais moins) lorsqu'il venait défendre son point de vue. J'ajoute d'ailleurs n'avoir eu à cette époque rien a priori contre le SNTRS car vous participiez correctement à l'activité interpro, toi notamment, mais d'autres également.

Je me souviens aussi d'avoir eu une ou plusieurs conversations avec Th. Hitzberg qui m'ont déplu tant la façon de présenter les choses et dont elle argumentait étaient abruptes et tranchées à la hache ! J'avais d'ailleurs refusé (et tu dois t'en rappeler) de cosigner l'invitation et d'aller au campus lorsqu'il s'était agi en quelque sorte d'officialiser la création de l'USCA avec Th. Hitzberg.

Par contre je n'ai jamais pris position sur le fond tellement cela me semblait compliqué et peut-être par paresse intellectuelle (????) mais c'est vrai aussi que la position de neutralité que tu invoquais était la plus confortable pour nous et tout compte fait peut-être la plus juste ?

Il est vrai aussi que pour ce qui me concerne je n'ai pas vu l'affaire des rénovateurs et la suspicion de la direction du PCF sur les camarades du SNTRS. Je peux d'ailleurs t'affirmer qu'à aucun moment et cela je te le promets, je n'ai connu aucune interférence ni aucune pression du PCF33 sur cette affaire et j'étais à cette époque membre du bureau fédéral avec Jean Dartigues.

Voilà ce que, dans le « brouillard » de la distance (plus d'un quart de siècle!) je puis t'indiquer et si je le fais par écrit alors que nous nous voyons souvent, c'est parce que tu m'as transmis ton texte et que tu peux te servir du mien si tu lui trouves quelque utilité dans ton syndicat ou ailleurs. Bien fraternellement et amicalement

Christian Laur  
30 novembre 2016

---

### Témoignage de Christiane ROUANET Secrétaire Générale de l'UD-CGT-33 à partir de 1993

---

Bonjour Jacques,

J'ai lu avec attention ton témoignage. Cet épisode est très complexe et tu as bien fait de l'écrire à partir de tes ressentis et de ton vécu. Il se situe dans une période où la question de l'indépendance déchaînait des « passions ». En histoire les témoignages ont beaucoup d'importance car ce n'est pas avec des dogmes que l'on fait évoluer la situation ; j'ai vécu quelques moments violents qui n'avaient rien à voir avec le débat même contradictoire qui aurait dû s'établir.

Pour avoir assisté à la confédération à des débats sur la légitimité ou pas des syndicats nationaux, je peux te dire que par exemple lorsque tu cites « le triumvirat » les personnes évoquées n'avaient pas toutes les mêmes arguments ni les mêmes objectifs.

Je voulais juste que tu saches que je fus la première secrétaire générale à refuser d'être membre du bureau fédéral du PCF 33, ce qui a engendré des incompréhensions et critiques malgré que je reste membre du PCF, et que je combatte dans l'organisation l'anticommunisme....

Ton article va sans doute susciter d'autres témoignages et ce sera une bonne chose.

Amitiés

Christiane  
22 septembre 2016



## L'art de l'apprentissage militant au SNTRS-CGT...

Entrée tard à la CGT (en 1977 j'ai déjà 43 ans) car bien que toujours intéressée par la politique et les droits sociaux permettant de se défendre contre les injustices j'ai toujours préféré garder ma liberté. Convaincue par un militant de Bordeaux, Jean Claude Rouillon, qui, bien qu'appartenant à une équipe de «Science dure» n'hésitait pas à franchir le seuil de mon équipe de sciences humaines ancrée de surcroît dans la faculté de droit et sciences économiques, pour venir discuter avec moi (simple IE2 à l'époque) et me faire découvrir les rouages de la recherche, ses failles, et l'importance de se regrouper si nous voulions que les choses s'améliorent.

Période propice au développement du syndicat... très vite je suis amenée à participer (collectivement) à une grève qui doit toucher tous les labos et à un blocage de la Délégation Régionale (nous retenons quelques heures le Délégué Régional dans le but qu'il transmette nos revendications à la direction nationale) c'est aussi à ce moment là que je me trouve avec un porte voix à la main (alors que je suis timide) pour expliquer ce qui se passe dans mon équipe (sous classement de trois collaborateurs, postes universitaires occupés par deux personnes hors statut) et je tente de suivre la consigne syndicale de blocage de l'activité de recherche avec la seule possibilité à ma portée: retenir les épreuves d'une revue avant son envoi à l'imprimeur à la grande surprise de mon patron qui m'accuse de ne pas respecter l'utilisation du matériel de l'université! (J'ai fermé une armoire à clé et je garde cette clé... tout juste s'il ne m'accuse pas de vol!!!)... très vite j'ai la chance d'emmener quatre collègues à se syndiquer qui ont été choqués par la réaction du patron et nous voilà cinq qui créons un groupe de syndiqués SNTRS dans le labo (la CGT existait

déjà au niveau de la Fac mais seulement pour les ATOS) qui sera très actif à notre niveau (réunions d'équipe, plus tard assises de la Recherche)

Au moment où Chevènement devient ministre de la Recherche (ou un peu avant?) nous avons la possibilité de rencontrer le directeur de sciences humaines du CNRS (Frémont ou Godelier) et de réussir à faire transformer les postes sous classés à leur vrai niveau IE 2 ou 1 et à plein temps (au lieu de mi-temps)... Évidemment nous nous battons pour la titularisation.

En dehors de Bordeaux je me trouve «parachutée» à la Commission 36 du Comité National puisque je suis désignée à la place du seul ITA CGT sortant.

---

Je débarque de ma province et je me trouve confrontée au monde des 260 ITA répartis dans de petites unités aux quatre coins de la France.

---

Merci aux copains du SNTRS national qui me permettent de me familiariser avec la tâche d'aller à la rencontre des équipes pour pouvoir faire remonter leurs revendications... ce n'est pas simple... je ne suis qu'une ITA au milieu de ces chercheurs et d'universitaires de haut niveau ... Je prépare longuement mes interventions avec l'aide des copains... Et j'essaie de pas avoir la voix qui tremble quand je les présente... c'est là que je découvre une grande force de la CGT: on m'écoute... Je porte une parole qui me dépasse... Je n'existe plus et c'est encourageant, même si les résultats ne sont pas à la mesure de nos espoirs.

Je me trouve en dehors de la commission 36 (ou plutôt à partir de la commission 36) dans des commissions « transversales » Urbanisme et ATP études féministes... ce qui me permet de découvrir d'autres champs de recherche où nous pouvons faire avancer nos idées. C'est à partir du syndicat que je participe à des rencontres internationales de la Fédération mondiale des Travailleurs scientifiques (Sotchi, Moscou, Varsovie) et je m'aperçois que notre CGT est un peu à la traîne d'autres syndicats pour les recherches sur les femmes... Évidemment je fais passer le message au retour.

Je démissionne du Comité National du CNRS car j'applique aveuglément une décision du SNTRS de ne pas continuer à siéger si les ITA ne peuvent plus participer (en tant que spectateurs) aux concours d'entrée des chercheurs.... D'autres copains ne suivent pas la consigne...

Me voilà donc libre... pas pour longtemps puisqu'en Région je me trouve faire partie des 10 cégétistes du Comité Régional qui siègent à côté des élus du Conseil Economique Aquitain. Et au niveau local je me trouve secrétaire de la section de Bordeaux du SNTRS en une période délicate (USCA) où je suis publiquement prise à partie (devant un public non syndiqué) comme «n'étant pas la vraie CGT»... Et envoyée devant le tribunal pour une stupide histoire de panneaux syndicaux portant des injures aux gens de l'USCA....

Heureusement l'équipe des bordelais est solide et nous faisons bloc en évitant de nous égarer dans des querelles qui n'ont rien à voir avec notre action syndicale.

Michèle Baratra  
Section de Bordeaux



## Du CDST à l'INIST : retour sur les années 80



### **A**ux origines du Centre de Documentation Scientifique et Technique : la période 1939 - 1981

En même temps que le CNRS en 1939 naissent le *Service de Documentation* et le *Bulletin analytique* sous l'impulsion de physiciens – Pierre Auger puis Jean Wyart. Les années de guerre et d'occupation, puis l'après-guerre confirment l'importance d'un organisme de documentation dépendant du CNRS. Avant la guerre les chercheurs se servaient des *Zentralblatt* allemands ou des *Chemical Abstracts* américains. Du fait de la guerre les périodiques allemands n'arrivaient plus en France et on peut dire que le projet de créer un organisme central de documentation s'inscrivait dans les nécessités de la défense nationale. De 1947 à la fin des années 1960, portée par l'explosion des références scientifiques l'expansion du *Centre de Documentation du CNRS et du Bulletin Signalétique* (à partir de 1955) est constante, favorisée par les technologies de la photocopie de masse et les débuts de l'automatisation. La décennie 1970 voit de profondes mutations affecter le *Centre de Documentation du CNRS*. La séparation en deux entités – CDST et CDSH -, l'informatisation avec les bases de données Pascal et Francis, et la montée en force de la commercialisation transforment les missions et l'horizon de la circulation de l'information scientifique. La question de l'IST concernait désormais la nation tout entière et plus particulièrement les secteurs de l'industrie considérés comme stratégiques : chimie, nucléaire, aérospatiale ...

Le départ définitif du CDST de J. Wyart en 1974, annonce la fin d'une politique stratégique ambitieuse et autonome de L'IST, dont la Direction du CNRS (et sa tutelle) n'ont jamais vraiment saisi l'importance. C'est au contraire une logique commerciale sans consistance (et qui a vite montré ses limites face à l'armada américaine), qui est mise en avant. Les

utilisateurs du secteur privé apparaissent en force et le CDST exerce clairement une activité commerciale rémunérée. Dans un marché de plus en plus concurrentiel marqué par l'essor des bases de données américaines et des services de la British Library, le CDST propose de nouveaux services créatifs mais ni les structures ni l'encadrement ni les moyens ne parviennent à suivre l'accélération des mutations technologiques et économiques. Le dilemme provoqué par le nouveau profil des utilisateurs et le fait que les liens avec la recherche, notamment avec les chercheurs du CNRS se distendent de plus en plus, n'est pas résolu par les responsables du CDST. Le personnel est perçu comme un frein et la direction ronronnante du successeur de J. Wyart (J.H. d'Olier) n'arrange rien.

### Moderniser le CDST ?

En janvier 1981 un nouveau directeur – Jacques Michel – est nommé à la tête du CDST. Il est là pour « rendre compétitif » le CDST, améliorer son taux de couverture financière, adapter son statut et celui des personnels à la logique industrielle et commerciale en rendant possibles à la fois l'autonomie de gestion, et le recrutement sur ressources propres.

En mai 1981, François Mitterrand remporte l'élection présidentielle. En décembre 1981, le rapport Février (intitulé Pour une politique de l'information scientifique et technique) prône très clairement l'information comme enjeu stratégique et insiste sur la nécessité de diffuser l'IST nationale perçue comme un enjeu politique majeur et un facteur essentiel de l'indépendance nationale. Ce rapport est présenté très peu de temps après les Assises de la Recherche organisées par J.P. Chevènement (secrétaire d'État à la Recherche) ; aucun compte n'est tenu de ce rapport, dont nous défendons les orientations essentielles. Dans la foulée de la loi d'orientation et de programmation de la Recherche (1982), deux nouvelles directions sont créées par le directeur du CNRS,

J.J. Payan, une pour la Valorisation et une de l'Information scientifique et technique dirigée par G. Delacôte. Le rapport Février préconisait la modernisation du CDST sauf à le voir disparaître. Tout le monde était d'accord mais en 1982 le conflit éclatait à propos de la nature de la modernisation voulue par les autorités de tutelle.

### La résistance du personnel de 1982 à 1989.

#### Acte I – de 1982 à 1984 le projet de déménagement à Orsay

Prenant prétexte du soi-disant obstacle de la localisation rue Boyer dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et de l'inadaptation de ses locaux, il est proposé de déménager le CDST sur le plateau de Saclay dans les locaux vacants de l'École de Police ainsi que deux modifications de taille : la réorganisation de la base de données Pascal et le remplacement des Bulletins signalétiques par 4 publications bibliographiques. Le personnel rejette massivement ce projet qui apparaît comme un abandon du service public et l'enclenchement d'un processus de démantèlement.

Au cours de la réforme de 1983-1984 la vocation nationale du CDST est fortement réaffirmée mais sa vocation commerciale aussi. Le rapport d'activité de 1983 du CNRS précise que : « tout en gardant une mission de service public, le CDST devra intégrer une logique industrielle et commerciale afin d'être toujours plus compétitif en qualité et prix avec ses concurrents étrangers ».

J. Michel et G. Delacôte œuvrent conjointement pour le redéploiement du Centre. Ce n'est plus l'inadaptation des locaux qui est mise en avant mais le statut de laboratoire propre qui l'empêche de recycler ses recettes. L'absence d'investissement des années précédentes se poursuit et la résistance du personnel est toujours assimilée à la sclérose et à l'impossibilité de modernisation. L'impasse est patente !

## Acte II - de 1984 à 1989 la délocalisation en Lorraine

La rencontre d'une conjoncture politique et économique précipite les événements et radicalise l'évolution du CDST. Le 26 avril 1984, l'annonce au cours du journal télévisé de 20h par Laurent Fabius alors ministre de la Recherche et de l'Industrie du transfert du CDST à Nancy est une surprise totale pour le personnel et la direction locale tombe des nues. Ce n'est pas le résultat d'un projet élaboré mais la conjonction de plusieurs facteurs politiques.

- Le gouvernement de Pierre Mauroy s'engage dans une politique de délocalisation des administrations publiques ;
- Il faut stopper la lutte des sidérurgistes lorrains en leur promettant des emplois et rassurer la population qui se sent menacée par le démantèlement de la sidérurgie. La délocalisation d'un établissement public de la taille du CDST serait susceptible de marquer les esprits ;
- Le personnel du CDST est jugé comme turbulent et inapte à la modernisation. L'échec de l'opération Orsay et le camouflet infligé au directeur du CNRS (J.J. Payan) en 1982 déclenche chez celui qui était devenu conseiller du ministre un désir de mise au pas ;
- Le CNRS voudrait bien se débarrasser d'un centre de documentation qui a pris une ampleur qui le dépasse, qui consomme un grand nombre de postes de haut niveau et qu'il utilise très peu pour ses besoins propres.

Le CDST fait figure de « volontaire désigné d'office » et la décision technocratique est entérinée. En 1985 G. Delacôte présente un « projet d'orientation pour le CDST » et Jean Nouvel remporte le concours architectural. En juin, 91 % des membres du CDST se déclarent opposés au transfert. Le 15 mars 1988 c'est la création officielle de l'Institut d'Information Scientifique et Technique (INIST) à Nancy qui désormais regroupe le CDST et le CDSH. En décembre 1989, le CDST est définitivement fermé et à l'exception de 16 personnes, tout son personnel (environ 300) est réaffecté dans les autres labos du CNRS. Les derniers jours du CDST sont endeuillés par le suicide d'une rédactrice de la base de données après avoir reçu un coup de téléphone du patron de labo

où elle pensait aller. G. Delacôte refusait sa mutation à l'INSERM.

### L'action de la section SNTRS du CDST

La section syndicale SNTRS, (forte de 57 adhérents en 1981 puis réduite à 12 en 1989 au fur et à mesure des mutations vers les autres labos) a, seule ou avec les autres organisations syndicales CFDT et FO, mené une série d'actions face à tous les niveaux de responsabilité, Direction de l'Information Scientifique et Technique (DIST), Direction du CNRS, Ministère de la Recherche pour :

- Faire valoir les positions du personnel face à tous les projets successifs, visant à démanteler le CDST et conséquemment à imposer au personnel des décisions contraires à l'emploi et à la situation statutaire du personnel.
- Forcer les portes fermées par une mobilisation massive du personnel, imposant l'ouverture de négociations à tous les niveaux concernés, ayant pour objet l'avenir du CDST et de son personnel (toujours associé dans nos actions).

Ces actions ont été menées sur plusieurs années, et ont obligé les différentes instances du CNRS (Direction de l'IST, Direction et Conseil d'administration du CNRS) à négocier directement avec nous. Après chaque impasse, nos actions ont été portées au niveau supérieur, et ont obligé les trois ministres successifs - Chevènement, Fabius, Devaquet - à nous recevoir, à nommer trois médiateurs, qui ont rendu trois rapports qui nous étaient favorables, car nous les avons convaincus. Mais l'autorité politique a décidé de passer outre. Face à la crise de la sidérurgie lorraine, la politique stratégique de l'IST n'était pas la priorité ni des socialistes ni du maire centriste de Nancy (André Rossinot). Nous ne pouvions tout seuls, nous opposer à une telle décision politicienne.

Ayant pris acte de la situation, nous avons alors concentré l'essentiel de notre lutte sur la défense des droits et intérêts du personnel. Avec les mêmes moyens de lutte, nous avons obtenu :

- l'annulation de l'obligation de se délocaliser à Nancy pour le personnel
- la possibilité de trouver un poste dans la région parisienne, malgré certaines dispositions du nouveau statut
- la cessation des pressions et menaces, menées par la cellule chargée de reclasser le personnel,

et le retrait de son chef (ancien dirigeant syndicaliste CFDT)

- la possibilité de partir avec son poste dans certaines conditions.

### Les leçons à tirer

Sans mobilisation massive il n'y a pas d'action efficace. Pour cela il est indispensable de mener des actions bien ciblées et progressives, mettant en lumière pour l'ensemble du personnel la nature véritable des projets et des actions des dirigeants qu'ils soient publics ou privés.

L'efficacité des actions menées localement ne peut être complète que si une solidarité plus large vient l'appuyer. En l'occurrence, s'agissant du CDST, nous sommes obligés de constater que malgré nos efforts il n'y a pas eu de mobilisation des communautés de chercheurs pour défendre un outil dépassant leurs besoins immédiats. La direction du SNTRS nous a soutenus assez mollement. Elle n'approuvait pas les actions contre le gouvernement de la gauche fraîchement arrivée au pouvoir. D'autre part, la section syndicale du CDST n'a pas été soutenue non plus par les représentants des syndicats du CNRS au Conseil d'Administration. Nous avons négocié seuls face au président du Conseil d'Administration après avoir manifesté bruyamment devant le Conseil. La section CGT n'aurait pas réussi à démasquer les projets scélérats des directions du CDST de la DIST et du CNRS et ceux du Ministère, sans avoir étudié à fond ces projets, présenté des contre-projets, et convaincu les différents médiateurs qui avaient été nommés et représentants du ministère auprès des syndicats, qui ont eux mêmes été désavoués<sup>1</sup>, par ceux qui les avaient nommés<sup>1</sup>.

La section syndicale CGT a autant que possible cherché à rassembler en travaillant en intersyndicale. Mais c'est bien parce que nos positions étaient solides que cela a été possible. Quand les autres syndicats ne suivaient pas ils constataient que cela les marginalisait. D'où finalement des actions quasi constantes en intersyndicale. Enfin, tout le monde peut constater maintenant, que tout ce que nous avons avancé face au CNRS s'est malheureusement confirmé, l'IST n'existe quasiment plus au CNRS, le naufrage de l'INIST est hélas presque achevé.

<sup>1</sup> Toutes les analyses et propositions de la section SNTRS du CDST ont été déposées au siège du syndicat à Villejuif

## De l'adhésion au militantisme, une histoire de volonté et de solidarité »



**A** l'occasion du 29<sup>e</sup> congrès du SNTRS-CGT, dans le projet de document d'orientation soumis au vote des délégués, le syndicat propose d'aider nos adhérents à devenir des militants. Ma contribution pour le 70<sup>e</sup> anniversaire du syndicat s'inscrit parfaitement dans cette volonté.

En effet si adhérer est relativement simple quand on partage les valeurs de la CGT, devenir un militant n'est pas chose facile, il faut du temps et de l'aide.

A partir de mon expérience personnelle, je souhaite montrer comment mon parcours syndical et le soutien infatigable de camarades m'ont aidé à passer de l'adhésion au militantisme. Je leur rends hommage dans ce texte.

En 1989 j'intègre le CNRS d'abord en CDD au CDST à Paris (75) et ayant réussi un concours je rejoins l'INIST à Nancy (54). J'ai adhéré au SNTRS-CGT en 1992. Je rejoins la section syndicale de l'INIST où je suis accueilli par la camarade Jocelyne Léger, secrétaire de la section. De cette période nancéienne deux événements m'ont particulièrement marqué. En 1993, un nouveau directeur C. Patou est nommé à la tête de l'Institut. Il est porteur d'un projet d'orientation pour transformer les missions et changer le statut de l'INIST. De 1993 à 1996 le SNTRS-CGT lutte avec les personnels contre ce projet d'orientation et

pour l'avenir de l'INIST. De nombreux débats animent la section qui aboutissent à la rédaction d'une contribution au débat sur l'avenir de l'INIST envoyée aux membres des sections du Comité national. Le SNTRS-CGT demande la restauration d'un service public de qualité, de ne pas gaspiller les deniers publics avec la volonté du personnel de reconquérir sa dignité professionnelle pour préserver l'avenir de l'INIST. Le projet « Patou » sera retoqué et un nouveau directeur nommé. Autre moment très fort la mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle du 14 novembre au 15 décembre 1995 contre le plan « Juppé » de casse de la Sécurité Sociale et des statuts particuliers de retraite (fonction publique, EDF-GDF, cheminots). La section syndicale de l'INIST a grandement participé à la mobilisation des personnels du CNRS pour obtenir le retrait de ces projets antisociaux. Il y avait à cette époque à l'INIST un noyau important d'adhérents et de militants. Cela était propice à une activité syndicale faite d'échanges et de solidarité entre nous.

En 1996, suite à une mobilité interne, je rejoins le GANIL laboratoire de physique nucléaire commun au CNRS (IN2P3) et au CEA (DSM) situé à Caen (14). Arrivant dans un grand laboratoire (TGIR) avec un personnel nombreux, je m'attendais à trouver des camarades syndiqués pour m'accueillir. Je cherchais vainement un panneau syndical du SNTRS et ne le trouvais pas. Si j'ai pendant un temps rasé les murs et mis mon appartenance syndicale dans ma poche, j'ai rapidement vu qu'il y avait une présence syndicale CGT du CEA. Je me suis rapproché de son responsable, Johnny Hamelin qui allait m'accompagner et m'épauler pour implanter le SNTRS-CGT au GANIL. Le GANIL, ayant le statut de GIE est doté d'instances représentatives du personnel, DP et CHSCT. Une action de la CFDT en justice avait abouti après le jugement de la cour d'appel de Paris en 1990 à la mise en place d'élection des délégués du personnel au GANIL. Coté CNRS, outre le SGEN-CFDT étaient également présents le SNIRS-CGC et le syndi-

cat des TPN, corps spécifiques des IT de l'IN2P3 bien représenté au GANIL. Ces deux syndicats refusaient de participer aux élections DP. Rapidement s'est posée pour nous la question de notre structure syndicale CGT. Devions nous créer un syndicat de site ou simplement une structure commune sans statut et plutôt souple dans son fonctionnement, chacun gardant son appartenance à son syndicat professionnel. Le choix fut rapide et nous avons opté pour la bannière commune « CGT GANIL ». Cela nous permettait de présenter des candidats aux élections professionnelles. En 1998 le SNTRS-CGT et le STCENS-CGT du CEA décident de présenter une liste commune et obtiennent un élu dans le 1<sup>er</sup> collège (non cadre). Pour la syndicalisation, chaque syndicat gardait son autonomie et ainsi le SNTRS-CGT accueillait ses premiers adhérents, Michel Quélet responsable du magasin général et Frédéric Cordier, qui fut notre premier élu DP (collège cadre) CNRS en 2000. N'étant pas assez nombreux pour créer une section syndicale SNTRS nous rejoignons la section de Caen dont le secrétaire était alors Eugène Catherine. En 1999 je participe comme délégué de section au 23<sup>e</sup> congrès du SNTRS à Fontenay les Bris. Au cours du temps et des élections professionnelles (tous les 2 puis 3 ans), l'audience de la CGT-GANIL augmente pour devenir en 2010 (avec 4 élus) la première organisation syndicale devant la CFDT qui avait toujours gagné les élections depuis leur création en 1990. Cela nous conférait des responsabilités et des camarades acceptèrent de siéger au CHSCT du GIE et pour certain le poste de secrétaire. Au GANIL cette instance est importante car son fonctionnement est réglé par le code du travail. A cette époque cette instance traitait des conditions de travail n'existait pas encore au CNRS, ou les CHSCT ne furent créés qu'en 2012.

A partir de 2000, de nouveaux adhérents nous rejoignent et permettent à la CGT d'augmenter son audience et ses représentants dans les différentes instances représentatives du personnel. Coté CNRS ces nouveaux ad-

hérents nous permettent également d'avoir des élus à la Commission Paritaire locale. C'est à cette période que des adhérents se voient confier des mandats nationaux au CCHS et en CAP (Patrice Lecomte). D'autres acceptèrent des mandats régionaux (CRHS, CORAS, CRFP). Bien que représentant la majorité des syndiqués de la section de Caen, les adhérents du GANIL ne souhaitaient toujours pas créer une section syndicale. Un camarade du GANIL, E. Swartwagher (trop tôt disparu) prend la fonction de trésorier. En 2017 au GANIL nous sommes 10 syndiqués représentant tous les corps présents au CNRS (Chercheur et IT). Parmi tous les mouvements sociaux vécus au GANIL, quelques uns ont été marquants. Fin 2002, la recherche publique subit une réduction sans précédent de ses moyens : crédits annulés en décembre 2002, crédits 2003 en diminution de 20 % en moyenne, annulation le 14 mars 2003 d'environ 10 % selon les EPST, diminution de l'emploi scientifique, précarisation de l'emploi, insuffisance de l'emploi ITA qui conduit à la sous-traitance ou au recrutement contractuel. Dans ces conditions, le mécontentement des personnels, des équipes de recherche est élevé. Les crédits du TGIR GANIL sont gelés. La mobilisation du 20 mars 2003 à l'appel des syndicats a été au GANIL, comme partout en France, très importante. Le personnel descend au Conseil régional de Basse-Normandie pour interpeller les élus. Cette action fait la une du BRS N°367. Cette action a contraint le gouvernement à opérer un premier recul en dégelant des crédits « gelés ». Les années 2010 voient l'instauration de la précarité au GANIL, le recrutement statutaire chute et le nombre de CDD explose jusqu'à atteindre le chiffre 50 ETP. En 2012, la CGT GANIL participe aux assises de la recherche en région. Le 13 février 2015, la CGT se mobilise lors de la venue au GANIL du premier ministre Valls. Rebelote le 3 novembre 2016, lors de la venue du président Hollande pour l'inauguration de SPIRAL2. Il s'agit de rencontre avec les conseillers à la Préfecture. Comme nous n'avons pas réussi à mobiliser le personnel, ces réunions sont sans résultat tangible. En 2016 la CGT se mobilise et appelle à manifester contre la loi « El Khomri » mais le personnel participe très peu. En 2017, nous accompagnons une salariée en CDD dans son action aux Prud'hommes contre le GANIL. Le GANIL est condamné mais cela ne dé-

bouche pas sur une action collective. En 2017, nous nous mobilisons contre les ordonnances « Macron » mais les personnels restent spectateurs. Le GANIL est à la croisée des chemins et les personnels s'interrogent sur leur avenir. Les budgets de fonctionnement stagnent et il faut répondre aux appels à projet (ANR, ERC, EQUIPEX). On parle de trouver de nouveaux partenaires. La mise en route de SPIRAL2 est retardée. Coté syndical la CGT-GANIL voit partir à la retraite des militants. Son audience aux élections professionnelles en 2016 se tasse mais conserve 4 élus comme la CFDT. En 2017 le paysage social a changé, le code du travail a été fortement modifié par les ordonnances Macron et cela va impacter le GIE-GANIL. Nous ne savons pas comment seront organisées les futures instances représentatives du personnel. Les prochaines élections sont prévues en mars 2019.

---

Parallèlement à mon activité de terrain, le syndicat me désigne en 2001 comme son représentant au CCHS.

---

Je suis accueilli par un militant chevronné, Jean Louis Andrieu dont je serai le compagnon jusqu'à son départ à la retraite. En 2012, 30 ans après le privé, les CHSCT sont créés dans la fonction publique d'état. Je participe à la mise en place du CCHSCT du CNRS, où nous nous avons 3 représentants. Je suis élu secrétaire. Le passage du CHS au CHSCT n'est pas facilement accepté par la direction du CNRS qui limite l'intrusion des représentants du personnel dans le domaine des conditions de travail. Le syndicat est obligé d'aller au TA pour faire respecter la loi. La loi travail issue des ordonnances « Macron » a supprimé les CHSCT dans le privé. Les employeurs se voient ainsi délester du poids que représente une expertise en matière de risques professionnels. Quels seront demain les recours possibles et nécessaires des élus syndicaux pour détecter, analyser et obliger les entreprises à respecter par exemple la santé des salariés ? Qu'en sera t il dans la fonction publique, il faudra batailler pour conserver cette instance. Le CHSCT est l'outil le plus politique de toutes les institutions représentatives du salariat. C'est une instance

réglementaire qui relève du droit syndical, donne des droits individuels (alerte, retrait suivi professionnel et post-professionnel..) et des droits collectifs. Le CHSCT a droit de regard et d'action sur les conditions de travail, sur toutes les atteintes possibles, physiques et mentales au travail. Il doit être associé à la réflexion, donner l'alerte, peut avoir recours à un expert. Il a droit d'accès aux situations, doit avoir du temps pour ses missions. J'ai côtoyé dans cette instance plusieurs camarades venus d'horizons divers mais tous animés par l'intérêt général : Habiba Berkoun, Alain Bouyssy, Chantal Debain, Agnès Fercocq, Fabienne Huber, Catherine Joutteau, Lorena Klein, Eric Leroy, Christine Lucas, Gérard Pehau-Arnaudet, Mamadou Siby, Sophie Toussaint-Leroy. Collectivement, nous avons porté la voix et les revendications du SNTRS-CGT en matière de sécurité, de santé et de conditions de travail.

Il faut penser au renouvellement syndical car des militants vont nous quitter (mutation, retraite). Ces dernières années des jeunes syndiqués ont rejoint la CGT-GANIL et ce sera à eux de reprendre le flambeau. Militier devient difficile, on observe un repli des agents sur eux mêmes, l'individualisme croît, le culte de la performance et de l'excellence devient la norme, la précarité s'installe et la répression syndicale freine les ardeurs. Face à la dernière tentative en date du gouvernement d'attribuer un rôle de figurant aux syndicats. La CGT doit faire face à une image négative, transmise par de nombreux éditorialistes qui parlent plus souvent - lorsqu'ils en parlent ! - de ses actions en termes négatifs : « une CGT sectaire, incompétente, corporatiste », ce qui en interne suscite désarroi et tristesse, la CGT est acculée sur la défensive. Face à ce constat d'affaiblissement véritable rouleau compresseur, qui vaut autant pour la CGT que pour le syndicalisme en général, il reste cette pensée d'Antonio Gramsci dans ses cahiers de prison, inspirée de Romain Rolland : « Je suis pessimiste par l'intelligence mais optimiste par la volonté » Pour le SNTRS-CGT, cela dure depuis 70 ans sans entraîner sa disparition mais avec des hauts et des bas.

*CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*

*GANIL : Grand Accélérateur National d'Ions Lourds*

*INIST : Institut de l'Information Scientifique et Technique*

## Affaire du négationniste THION au CNRS (juillet 2000) : Une crise au sein du BN SNTRS fondatrice d'une conception citoyenne de la « liberté de la science » !



Cela faisait plus de 18 ans que Serge THION, sociologue, chercheur au CNRS, était connu comme activiste négationniste notoire, depuis la publication de son livre "Vérité historique ou vérité politique" en 1980, qui est un plaidoyer pour les thèses de R. FAURISSON sur "l'inexistence des chambres à gaz" dans les camps de concentration nazis pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Après des années de non-réponse et d'immobilisme, la Directrice Générale du CNRS avait enfin accepté d'engager une procédure disciplinaire en vue de sa révocation du CNRS : une commission d'enquête a été mise sur place sous la responsabilité de M. BEDARIDA et la CAP n°2 a été saisie en conseil de discipline le mardi 4 Juillet 2000.

Or il y a eu la diffusion d'un tract signé "SNTRS" à l'entrée de la CAP au siège du CNRS à Auteuil le matin du 4 Juillet, demandant à la CAP de ne pas voter la révocation de THION ! Le fait même de distribuer un tract du BN à l'entrée d'une CAP, qui plus est disciplinaire, alors que le syndicat a des élus, était déjà en soit très contestable, mais le fait qu'il les mette en difficulté l'est encore plus. On peut comprendre que nos élus se sont considérés remis en cause dans leur fonction, les élus CGT (Lise CARON et François OLLIVIER) avaient affiché leur intention, sans hésitation, de voter la révocation de THION. Mais le plus grave était bien le

fond de ce tract sur le cas THION : l'activité négationniste de THION serait du seul registre "privé" et son appartenance au CNRS ne pouvait donc être mise en cause ! Cela était nié qu'en fait pour THION, sa fonction de "chercheur CNRS" était un alibi scientifique qu'il utilisait pour diffuser ses idées racistes et négationnistes. Cela était nié le fait que le règlement du CNRS dit clairement que toute activité négationniste est interdite aux personnels du CNRS sous peine de révocation (donc la CAP était bien compétente, ce qui n'exclut nullement d'éventuelles poursuites judiciaires en application de la Loi GAYSSOT). En effet, faut-il le rappeler, nier l'existence des chambres à gaz nazies, l'extermination massive des Juifs, ce ne sont pas des opinions, encore moins des "arguments" dans un débat scientifique "mais bien un délit ! La CGT s'est battue depuis longtemps contre ces idées et a revendiqué, avec d'autres, cette loi !

Ces faits d'une extrême gravité ont été de nature à faire éclater le syndicat !

Il fallait une réaction rapide et claire sinon le SNTRS aurait pu se trouver dans une situation très difficile, sans parler des effets désastreux d'articles de presse qui n'auraient certainement pas manqué, fustigeant notre syndicat. A juste raison, de nombreux adhérents nous auraient interpellés très vivement.

C'est pourquoi, dès que nous avons été alertés, nous avons pris nos responsabilités en tant que Secrétaire Général (Jean OMNÈS) et Secrétaire Général Adjoint (Jean KISTER) pour diffuser aux adhérents, aux structures de la CGT, à la Direction du CNRS, aux autres syndicats et à la presse un communiqué de démenti du tract diffusé devant la CAP (le 6 Juillet 2000).

En tant que syndicalistes CGT et scientifiques, les adhérents du SNTRS ont une double responsabilité :

combattre les idées racistes et négationnistes, refuser la caution "scientifique" des négationnistes, refuser que le CNRS soit à un titre ou un autre "utilisé" comme "référence" pour la propagation de ces thèses.

Depuis cette « affaire », le SNTRS CGT a toujours défendu une conception « citoyenne » de la liberté de la recherche qui ne peut en aucun cas inclure les thèses révisionnistes et négationnistes ! C'est une grande avancée dans l'histoire du syndicat !

### COMMUNIQUÉ DU BUREAU NATIONAL DU SNTRS-CGT du 10 juillet 2000

Ce texte a été voté par 8 membres du BN (Nadine ELIE, Sophie TOUSSAINT-LEROY, Annick KIEFFER, Philippe BOUYRIES, Michel COUSY, Olivier PASCAULT, Jean KISTER, Jean OMNÈS) sur les 10 présents.

### THION : UNE RÉVOCATION JUSTIFIÉE !

A l'occasion de la tenue de la Commission Administrative Paritaire (CAP) des Chargés de Recherche le 4 juillet 2000, un tract du SNTRS a été diffusé au siège du CNRS. Ce tract ne représente pas, sur le cas de M. THION, la position du SNTRS-CGT. En tant que syndicalistes CGT et travailleurs scientifiques, nous combattons le racisme et le négationnisme avec la plus grande fermeté, ce combat a commencé bien avant que la loi elle-même ne les condamne. M. THION a fait usage de son titre de chercheur du CNRS et des moyens du service public pour apporter une contribution active au négationnisme (négarion du génocide nazi au cours de la Seconde Guerre Mondiale). A nos yeux cela justifie sa révocation. La négation de l'holocauste ne rentre pas dans le cadre du débat scientifique, ce n'est pas une opinion, c'est un délit.

Le négationnisme va à l'encontre de la démocratie. Et sans démocratie il n'y pas de syndicat indépendant, ni de possibilité de défendre les revendications des travailleurs.

Nos élus à la CAP ont voté, sans restriction, la révocation de M. THION. Ils l'ont fait après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et, notamment, du rapport fait à la CAP par la commission présidée par M. BEDARIDA. Le vote de la CAP a d'ailleurs été clair : unanimité de ses membres pour la révocation.

### **ILS ONT EU RAISON !**

#### **LA POSITION DES DEUX MEMBRES DU BN QUI N'ONT PAS VOTÉ LE TEXTE DU COMMUNIQUÉ :**

Le point de vue de Michel PIERRE (Secrétaire général adjoint) et Jean-Michel BIQUARD

Le désaccord entre nous (M PIERRE et JM BIQUARD) et les autres participants au BN du 10 Juillet porte sur la méthode pour traiter le cas du chercheur négationniste, S. Thion. Nous considérons après plusieurs discussions, incluant celles du BN, que ce cas relève de la Justice puisqu'il apparaît nettement qu'il enfreint les lois contre le racisme et l'antisémitisme. Ce n'est pas à la CAP des Chargés de Recherche de dire le droit en la matière mais aux tribunaux. Après un jugement la CAP pourrait alors en tirer les conséquences pour un fonctionnaire du CNRS. Le principe selon lequel c'est en premier lieu à la justice d'établir le délit doit être respecté. Sinon, la porte est ouverte pour que la direction, le gouvernement, voire d'autres forces organisées tentent d'utiliser la procédure pour réduire la liberté d'investigation de chercheurs sur des aspects politiquement sensibles ou pour sanctionner des activités politiques qui ne soient pas aussi clairement condamnables que celles de Thion. Pour nous la CAP doit limiter son intervention au champ de l'activité professionnelle : insuffisance ou faute professionnelle pour les chercheurs. (...) Pour justifier la révocation, il faut admettre que son activité politique négationniste (qui nous semble clairement établie) est une faute professionnelle. Pour nous, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, cette activité relève d'abord des tribunaux. (...).

Il apparaît a posteriori que ce tract ne correspond pas à la position majoritaire de la direction du Syndicat en ce qui concerne le négationniste (voir Communiqué du BN du 10 Juillet). M Pierre en prend acte et respectera cette position bien qu'il ne soit pas personnellement d'accord.

Par ailleurs, s'il paraît normal qu'il existe des débats contradictoires dans le Syndicat sur tel ou tel point, il est choquant qu'un désaccord qui devrait justement faire l'objet d'un débat soit transformé en "procès" avec acte d'accusation diffusé massivement et proposition de sanction lors du BN du 10 Juillet. Le côté excessif de cette démarche nous amène à nous demander quels sont les vrais motifs de ce "procès": la méthode pour combattre les négationnistes ? Une prise de décision qui a posteriori ne correspond pas à la position de la direction du syndicat ? La volonté d'éliminer un camarade qui gêne ? (qui ? et pourquoi ?).

Michel PIERRE et Jean-Michel BIQUARD

#### **LE TRACT DISTRIBUÉ LE 4 JUILLET 2000 :**

Commission Administrative Paritaire des Chargés de Recherches

#### **NON AU DEVOIEMENT DU STATUT DES CHERCHEURS**

Le 4 juillet 2000 deux dossiers très différents sont examinés par la Commission Administrative Paritaire (CAP) des Chargés de Recherche du CNRS : un refus de titularisation et l'activité d'un chercheur connu comme négationniste. La direction du CNRS projette de licencier les deux chercheurs. Dans les deux cas, qui n'ont aucun rapport, la direction du CNRS bafoue ou dévoie le statut des Chercheurs.

D'abord, le SNTRS-CGT dénonce le refus de la direction du CNRS de titulariser la chargée de Recherche de 2ème classe concernée, malgré l'avis positif de la CAP en 1999. La Commission Scientifique de la section 23 avait reconnu positivement l'activité scientifique du chercheur. La Commission Scientifique avait refusé la titularisation sur la base d'un avis de son encadrement avec lequel elle était entrée en conflit. Les notables du milieu n'avaient sans doute pas apprécié qu'un jeune chercheur montre une indépendance intellectuelle qui

le conduit à remettre en cause des projets importants. Contester la non pathogénicité pour les mammifères d'une bactérie qu'on veut utiliser dans la lutte contre les insectes bouscule sans doute beaucoup d'intérêts scientifiques, voire économiques. La répression n'est pas acceptable et ne peut être admise pour régler un débat scientifique. Un stagiaire dont l'activité professionnelle est reconnue doit être titularisé. Il pourra ensuite intégrer une autre équipe. Dans le cas présent, la titularisation a été différée en attendant que le chercheur trouve un nouveau labo. C'est un démarche plutôt hypocrite puisque, dans le contexte actuel, la plupart des "patrons" de labos ne voudront pas prendre le risque d'accueillir un stagiaire "à problèmes" qui peut être licencié à court terme. En 2000, la Commission 23 a refusé une nouvelle fois la titularisation et la CAP est à nouveau convoquée. Ce stagiaire doit être titularisé.

En ce qui concerne le cas du chercheur connu comme négationniste, nous pensons que la direction du CNRS n'a pas une attitude "saine" à l'égard de la CAP. En premier lieu, le SNTRS-CGT considère que le négationnisme doit être combattu activement mais clairement. Il n'est donc pas admissible que deux semaines avant la tenue de la CAP aucun élément incriminant l'activité de ce chercheur ne figurait dans son dossier. Aujourd'hui, il y a bien un rapport mais les reproches d'ordre professionnel sont faibles et pourraient donner lieu à de dangereux précédents pour la défense des chercheurs : nombre de publications 1999-2000, utilisation de son adresse e-mail professionnelle pour d'autres activités, faire figurer sa qualité de chercheur CNRS dans les listes de participants à des réunions négationnistes. En fait, il nous semble que c'est un piège pour les syndicats qui ont des représentants à la CAP. Sur ces bases, un vote de révocation par la CAP risque d'être annulé par le Tribunal Administratif et permettrait de faire passer ce négationniste pour un martyr. La direction du CNRS veut faire jouer à la CAP un rôle qui n'est pas le sien. L'activité extraprofessionnelle négationniste de ce chercheur relève de la Justice. Si la direction du CNRS est vraiment décidée à lutter contre le négationnisme, c'est sur le terrain judiciaire qu'elle doit intervenir contre ce chercheur.

Villejuif le 3 Juillet 2000

## Mouvements, coordinations et syndicalisme de lutte : le cas SLR



**S**i les organisations syndicales jouent un rôle majeur dans la défense des salariés, retraités et chômeurs, c'est après de rudes batailles qui ont émaillé le 19<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècle. Mais de nouveaux acteurs ont fait irruption dans les luttes sociales : mouvements, associations, coordination.

Les rapports entre les syndicats et ces nouveaux acteurs sont divers. Si Force Ouvrière refuse a priori toute collaboration, la position des syndicats CGT est beaucoup plus pragmatique. Ainsi dans le domaine de la santé, les militants CGT travaillent avec les associations professionnelles et souvent participent à leurs directions, infirmières, urgentistes. Dans le secteur de la recherche publique, nous avons été par deux fois dans cette situation, avec Sauvons la Recherche en 2004 et Sciences en Marche en 2014. Nous avons également connu une expérience de coordination avec la coordination nationale des laboratoires en lutte ; mais dans ce cas, ce sont les syndicats qui notamment à l'initiative du SNTRS ont mis en place cette coordination. Ceci fera l'objet d'une communication ultérieure.

L'irruption de SLR dans le début de l'année 2004 ne tient pas du spontanéisme. Elle fait suite à une année 2003 marquée par des initiatives syndicales multiples, à la fois contre la politique globale du gouvernement Raffarin (retraites) et contre les annulations budgétaires dans les EPST (annulation de décembre 2002 et mars 2003). Le SNTRS avec l'intersyndicale appelle à une manifestation nationale le 20 mars 2003. Malgré l'entrée en guerre des USA contre l'Irak, ce même jour plusieurs mil-

liers de personnels et de doctorant se rassemblent à Paris et en région. Cela sera suivi d'initiatives fortes dans le milieu biomédical. Le 10 avril, 400 personnels se rassemblent devant de CA de l'INSERM et l'« enterrement » de la recherche organisé par les biologistes de Cochin avec le soutien syndical rassemble 2000 manifestants. Le durcissement des annonces budgétaires pour 2004, suppression de 550 postes de titulaires remplacés par des contractuels provoque de nouvelles ripostes syndicales, rassemblement devant l'assemblée nationale le 14 novembre et devant le ministère le 10 décembre.

En janvier 2004, à l'initiative des biologistes de Cochin (Alain Traumann) et de quelques personnalités issues du parti socialiste (Bertrand Monthubert), le lancement de la pétition de SLR rencontre un succès fulgurant, 74000 signatures. A partir de là, le bureau national, avec Annick Kieffer, a l'intelligence d'amener le syndicat à prendre toute sa place dans le mouvement, en imposant notamment une co-organisation entre SLR et les syndicats de manifestation du 29 janvier 2004, 20000 personnes dans toute la France. Cette période

d'intense activité a renforcé notre base adhérente et amené la CGT, par l'intermédiaire du collectif recherche à prendre un certain nombre d'initiatives permettant de lier les revendications de la recherche privée à celles de la recherche publique. La protestation grandit rapidement. Durant toute l'année 2004, ce sera l'intersyndicale en accord avec le collectif de SLR qui organiseront les initiatives. Celles-ci seront massives et dépasseront la région parisienne pour s'ancrer dans les régions.

Le mouvement de 2004 a deux caractéristiques principales : une première et forte mobilisation des jeunes scientifiques et notamment des doctorants et l'entrée dans le mouvement de nombreux directeurs de laboratoires qui vont démissionner collectivement et symboliquement le 9 mars à l'hôtel de ville de Paris.

Cette démission collective, qui a un énorme retentissement, favorise aussi la délégation de pouvoir. Mais une initiative des directeurs ne serait plus possible aujourd'hui, tant les nouvelles générations de directeurs ont été influencées par la compétition et l'individualisme issu des réformes





successives, ANR, initiatives d'excellence. Le mouvement a également eu la capacité de trouver des formes nouvelles et souvent ludiques de mobilisation. Mais, il porte aussi les contradictions du milieu qui, début 2004, s'expriment dans les assemblées du collectif SLR, auxquelles participent régulièrement des représentants du SNTRS-CGT. Ces contradictions deviendront publiques par la suite, notamment dans la préparation des Etats Généraux de Grenoble.

L'orientation officielle de SLR reste la lutte contre la précarité et le rétablissement des postes de fonctionnaires supprimés ainsi qu'une augmentation du budget recherche. Mais en son sein, un certain nombre de jeunes cadres de la recherche, fascinés par le modèle anglo-saxon argumentent pour un financement par appel d'offre, avec un lot de post doc, pour devenir indépendants des sexagénaires qui dirigeaient les labos.

L'ampleur des mobilisations de ce printemps 2004, 35000 personnes le 19 mars, est suivie d'un échec de la droite aux élections régionales. Le pouvoir recule et restitue les postes de titulaires, rétablit les crédits et annonce une loi d'orientation. Mais pas de moyens sans réforme annonce déjà François Fillon.

La deuxième phase de l'année 2004 devient plus institutionnelle. Edouard Brézin et Etienne Baulieu, respectivement président et vice-président de l'académie des sciences prennent la tête de la préparation

des Etats généraux qui se tiendront à Grenoble à l'automne, (28 et 29 octobre 2004). Le gouvernement finance une partie de l'opération.

Un comité d'initiative et de proposition, le CIP, pilote la préparation des débats qui se tiendront dans les régions. De nombreuses personnalités institutionnelles en font partie. Sur l'insistance d'Alain Trautmann quelques syndicalistes sont associés au CIP, pour la CGT Thierry Bodin de la CGT Sanofi et Daniel Steinmetz du SNTRS.

Les débats dans le CIP sont tendus, mais dans un tel contexte, difficile de savoir qui manipule qui. Il est quasi certain que la volonté de réformer l'ensemble de la recherche publique dans le sens de ce qui s'appelle le nouveau management public, est déjà partagée par de nombreuses personnalités scientifiques et la haute administration. A ce niveau la distinction entre droite et parti socialiste n'est plus de mise comme le montreront les années qui suivent. Mais il reste l'espoir de faire monter les interventions de la base.

---

**Le SNTRS-CGT diffuse en grand nombre un 4 pages qui reprend l'essentiel de nos propositions.**

---

Nous participerons aux Etats généraux en faisant du combat contre

la précarité notre marque de fabrique : un tee-shirt rouge avec l'inscription «Non à la précarité» est porté par tous les militants qui sont présents aux Etats généraux.

Les propositions des Etats généraux seront marquées par cet affrontement idéologique : refus de la précarité, affirmation du service public, mais mise en place d'une agence de financement et d'une évaluation qui échappe aux instances élues et notamment au comité national du CNRS. Il est clair que le rapport final a plus qu'édulcoré les propositions des comités locaux des Etats généraux, les CLOEGs.

Cette interprétation (ou ce dévoiement ?) des états généraux sera le fait de des ministres François d'Aubert et François Goulard qui mettront en place le « pacte pour la recherche », prélude des lois Pécresse et Fioraso.

Par la suite, SLR se transformera en association et jouera un rôle d'animation des débats, avec notamment des assemblées générales à Fleurance dans le Gers en 2006 (qui auditionnera certains candidats à l'élection présidentielle) et Toulouse en 2008. Les principaux militants de SLR resteront actifs dans le combat contre la LRU et pour défendre le CNRS en luttant contre le démantèlement voulu par Valérie Pécresse. Les initiatives de cette époque ont permis d'éviter le pire.

L'association s'est lentement éteinte pour se limiter aujourd'hui à une simple liste de discussion. Mais en 2014, le mouvement Sciences en Marche a en quelque sorte repris le flambeau et une partie des modes d'action de SLR en permettant une mobilisation importante contre le fléau qui reste la précarité.

Difficile aujourd'hui de se rendre compte de l'intensité des débats de cette période. Mais grâce à l'intervention de l'ensemble des acteurs, de SLR aux syndicats et notamment au SNTRS-CGT, la défense de l'emploi et du service public sont encore ancrés dans le milieu.

*Voyageur, il n'y a pas de chemin, C'est en marchant que tu fais le chemin. Antonio Machado*

Daniel Steinmetz

On pourra lire avec intérêt la contribution d'Alain Trautmann sur le site de Sciences en Marche.

## Du militantisme ouvrier au militantisme scientifique Trois mandats d'élu CGT à la CAP AI (2000-2009)



Être élu dans une CAP du CNRS, c'est mettre en avant l'article 1 des statuts de la CGT : « la défense des intérêts professionnels et moraux des travailleurs » J'ai eu la chance, parce que c'en est une, de siéger trois mandats consécutifs dans la CAP AI. Pourquoi, le titre de ma contribution comporte-t'il le terme de militantisme ouvrier ? Issu du monde ouvrier, l'intervention d'un élu, plongé dans un milieu dont on ne possède pas les codes n'est pas nécessairement évident !!!!

A l'époque, le SNTRS remportait la majorité des sièges, et la majorité des représentants dans la CAP. Il n'y avait pas encore de commission d'experts par BAP qui classait les postulants à l'avancement. Seules, existaient les commissions des directeurs de laboratoires qui donnaient un classement dans la délégation. Le « contre pouvoir » de l'élu, dans les commissions d'avancement était, on peut le penser, un peu plus important qu'actuellement. A partir des travaux d'évaluation fait par les militants CGT dans les régions, nous étudions le plus attentivement possible les dossiers que nous pouvions proposer à l'examen, en opposition à ceux de l'administration. Nous étayions le plus possible nos arguments pour être le plus convaincants. Nous avons eu des réussites et aussi des échecs mais nous avons toujours lutté contre ce que nous estimions inéquitable. Et ce

n'est pas manquer de modestie que de dire que grâce à la CGT, nombre d'agents ont obtenu des promotions que l'administration leur refusait.

Dans les commissions de discipline, nous n'avons jamais cédé sur quoi que ce soit. Nous n'avons jamais voté une seule fois avec l'administration pour sanctionner un agent. Quelle que soit la nature de la « faute » commise et de la sanction réclamée.

---

Collectivement, à la CGT,  
nous avons pris comme  
ligne de conduite d'être les  
défenseurs inconditionnels  
des salariés.

---

Et, si des cas extrêmement limites ont pu nous poser des cas de conscience, nous n'avons jamais dérogé une seule fois à ce que nous avons convenu ensemble. Nous avons même défendu l'organisme qui, à travers une Déléguee Régionale était gravement mis en cause !!!!

Nous avons montré que nous étions des militants intransigeants mais aussi, responsables. Je sais que des membres du CNRS encore en activité ne doivent leur salut professionnel que dans l'action de la CGT à travers ses élus. Notre légitimité nous est accordée par des collègues qui votent pour nous. Si cette légitimité nous donnait des forces, elle nous imposait de rendre des comptes à tous ceux qui nous en demandaient.

En ce qui me concerne, cette période de ma vie militante m'a profondément marqué. Issu du syndicat du livre CGT et du monde ouvrier, je sais ce que, je dois au SNTRS-CGT et aux militants que j'ai côtoyés pendant toutes mes années de militantisme. Être élu CGT dans le milieu scientifique n'a absolument rien à voir avec le militantisme dans le monde de l'industrie. Dans le monde

ouvrier on lutte pour sauver sa boîte, son emploi et ceux des collègues. La solidarité y est plus affirmée, plus vraie ... Le discours plus rude, la parole moins ampoulée et les modalités d'action plus dures !!!! Je me suis trouvé confronté à des adversaires dont je pouvais bien m'imaginer que leur culture, dans beaucoup de domaines, était beaucoup plus développée que la mienne. Je me suis trouvé opposé aussi à des responsables de haut niveau.

La légitimité que j'avais m'a toujours permis de dépasser ces obstacles intellectuels. Mon esprit d'analyse s'est développé. Les constructions méthodiques des arguments que j'avais à mettre en avant, l'apprentissage de la prise de parole en public, le développement de ce qui me semblait important pour nous donner le maximum de chances de réussir se sont affirmés.

---

Le militantisme dans  
le SNTRS-CGT est très  
formateur.

---

Je peux témoigner et nous sortiellement riche d'expériences qui resteront, en ce qui me concerne, uniques.

Je n'ai pas oublié tous les camarades dont certains sont aujourd'hui disparus.

Certains m'ont vraiment impressionné à une époque déjà très lointaine. C'est leur engagement sans faille et leur humanité qui m'ont fait comprendre que au bout du compte, il n'y a qu'une seule CGT : ni ouvrière ni scientifique mais riche de sa diversité.

Longue vie au SNTRS-CGT et à tous ses militants.

Février 2018  
Guy SALIGNIERE  
Adhérent CGT depuis 1964  
SNTRS section de Bordeaux  
depuis 1972

## Plus de 800 cerveaux à Montpellier pour le pôle emploi 19 juil. 2012



Les établissements français de la fonction publique ont dû appliquer un plan de régularisation de la précarité cette année dans tous ses établissements. Ainsi les ministères ont été obligés de renouveler un grand nombre de personnels en CDD depuis, parfois plus de dix ans et leur attribuer un CDI.

Lorsqu'il s'est agi d'appliquer cette loi Sauvadet en mars 2012 dans la recherche française, Le CNRS étant l'employeur des personnes en CDD s'est retrouvé acculé à une « purge » silencieuse mais bien présente.

En effet de façon à ne pas être contraint de donner des CDI à leurs employés précaires les EPST ont fait le choix du non renouvellement en CDD pour la quasi totalité des personnels qui depuis Mars en ont fait la demande. Le système de l'ANR qui finance aujourd'hui les laboratoires a remplacé l'argent récurrent provenant du ministère. Ainsi au lieu de créer des postes de titulaires depuis 5 à 10 ans nous voyons exploser les emplois précaires. Nous parlons bien évidemment là de postes de techniciens, de chercheurs et parfois même d'administratifs.

Du fait de l'application du non renouvellement nous avons dénombré seulement pour le CNRS Languedoc-Roussillon plus de 800 précaires qui se verront sortir du système puisqu'ils n'auront aucune possibilité de postuler à nouveau dans un autre laboratoire, même d'une autre EPST dès lors qu'ils ont déjà fait 4 ans sur contrat. Ces jeunes souvent avec une thèse et formés depuis 4 ans dans nos laboratoires sont depuis cet été à pôle emploi et ne pourront plus aspirer à travailler dans la recherche académique.

Un collectif s'est monté à Montpellier et a rassemblé 300 personnes pour se faire entendre le 4 juillet 2012. Ils sont les plus touchés dans cette région et espèrent se faire entendre. Dans d'autres régions, les précaires commencent à bouger car en effet

ce phénomène arrive au coup par coup durant cet été et il semblerait que personne pour le moment ne soit bien conscient de la casse qui se met en place. C'est un véritable plan social qui est mis en place par le CNRS car si nous sommes 800 concernés à Montpellier imaginons bien le nombre en France.

Notre collectif a rencontré une députée socialiste de l'Hérault et nous lui avons remis une lettre explicative. Nous avons aussi lancé une pétition de soutien qui progresse bien

<http://www.precarite-cnrs.fr/index.php?petition=4>  
Nathalie Bonneaud pour le SNTRS-CGT en soutien au collectif des précaires de la recherche de Montpellier

### Ci-joint la lettre à notre députée Montpellier le 27/06/2012

Madame la Députée,

Nous formons un collectif de précaires travaillant dans différents EPST (CNRS, INSERM, IRD...) et nous faisons appel à vous à propos d'un drame qui est en train de se produire aujourd'hui dans la Recherche Publique Française et en particulier dans la région Languedoc-Roussillon. Post-doctorants, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs travaillons sur des contrats à durée déterminée globalement financés au travers des EPST par l'ANR, l'ERC, par des contrats industriels que nos laboratoires ont obtenus ou par des bourses provenant de différentes associations que nous avons obtenues au mérite. Pour prendre un exemple chiffré, juste au CNRS dans la région Languedoc-Roussillon, nous sommes aujourd'hui 800 contractuels et nous risquons de nous retrouver tous au chômage du jour au lendemain à cause des conséquences de la loi Sauvadet du 13 mars 2012. En effet, cette loi, visant au départ à résorber la précarité, a été élaborée selon des critères si restrictifs, qu'elle n'a permis la « CDIisation » que de 12 personnes dans la région et d'une quarantaine au total à l'échelle nationale. Pour être « CDIisable », la loi Sauvadet exige que tous les contrats de l'individu proviennent d'un même EPST, que l'individu ait travaillé au même poste sans interruption supérieure à 4 mois pendant une durée minimale de 6 ans au cours des 8 années précédant la publication de cette loi.

Par crainte que d'autres puissent intégrer le processus de « CDIisation » ou concourir sur les concours

réservés prévus l'an prochain, les EPST ont décidé de bloquer la signature de nouveaux contrats à partir de 3 ans de CDD déjà effectués, tout EPST confondus et ce malgré d'éventuelles interruptions entre les contrats (alors que c'est exactement pour ces mêmes raisons que les EPST refusent la CDIisation à nombre d'entre nous !). Nous nous retrouvons dans une situation absurde où nous ne sommes pas CDIisable et où nous ne pouvons pas non plus prolonger nos CDD. Le comble c'est qu'aujourd'hui nous ne nous battons non plus pour un CDI, mais seulement pour pouvoir continuer de faire notre travail que nous aimons, même dans la précarité. A cause des extrapolations abusives de cette loi de la part de nos organismes de tutelle, nos laboratoires vont progressivement se vider de personnels qualifiés et expérimentés, nonobstant le fait que les directeurs de laboratoire aient l'envie et les moyens de prolonger leurs contrats. Il va de soi que les directeurs de laboratoires préféreraient titulariser ces éléments, mais ils se heurtent au faible nombre de postes ouverts chaque année et à la vague de CDIisation qui a été minimisée au possible et qui a eu aussi pour conséquence de supprimer encore plus l'ouverture de dizaines de postes aux concours externes prévus cette année.

Il est très urgent d'agir, une cinquantaine de collègues qui travaillent en CDD depuis presque 6 ans ou plus se voient mis au chômage brutalement cet été même. Et plus de 700 autres suivront probablement sur l'année qui vient. Il est clair que l'opération de « résorption de la précarité » n'est pas un franc succès car ce sont des milliers de jeunes scientifiques chômeurs que le Languedoc-Roussillon aura d'ici peu! C'est la fin de la Recherche Publique en France : nos laboratoires ne pourront jamais supporter cette perte de compétences sur les années à venir, ils perdront toute compétitivité à l'échelle internationale. Ils devront en permanence recruter des gens inexpérimentés qui n'auront jamais eu de contrats et une fois formés et opérationnels, au bout de 3 ans, ils devront quitter l'établissement, faute de pouvoir signer un nouveau contrat.

Et pensez à nous tous qui avons été formés au sein de vos universités, qui avons fourni un excellent travail au sein de vos EPST et qui allons nous retrouver du jour au lendemain mis dehors avec plus aucun espoir de réintégrer la Recherche Académique Française, pour une question de durée de contrat et non de compétences ! Nous espérons que vous pourrez être notre porte parole auprès de l'Assemblée Nationale et des plus hautes instances. Il faut agir très vite pour que toutes ces personnes et compétences ne se retrouvent pas dans la nature. Nous vous remercions par avance de votre considération.

Le comité des précaires de Montpellier

## 50 ans de luttes à l'Inria avec le SNTRS-CGT

**E**n 2017, c'étaient les 50 ans de l'Inria, notre organisme plus récent que notre syndicat. Le SNTRS-CGT a présenté au siège de l'institut une petite exposition de tracts, banderoles, affiches, photos... L'occasion de reprendre des revendications toujours d'actualité, comme : Halte à la précarité à l'Inria, des créations d'emplois !



**P**armi toutes les luttes qui ont émaillé l'histoire du SNTRS-CGT à l'Inria, l'une d'entre elles est toujours évoquée avec une émotion particulière par celles et ceux qui l'ont vécue mais aussi par les plus jeunes : l'action contre le licenciement de deux chauffeurs à Rocquencourt en 1998, sous l'impulsion de Danièle Steer, secrétaire de la section Inria. Elle nous rappelle que lorsque nous sommes unis et déterminés, nous pouvons gagner. Un message pour l'avenir ?



Christine Leininger